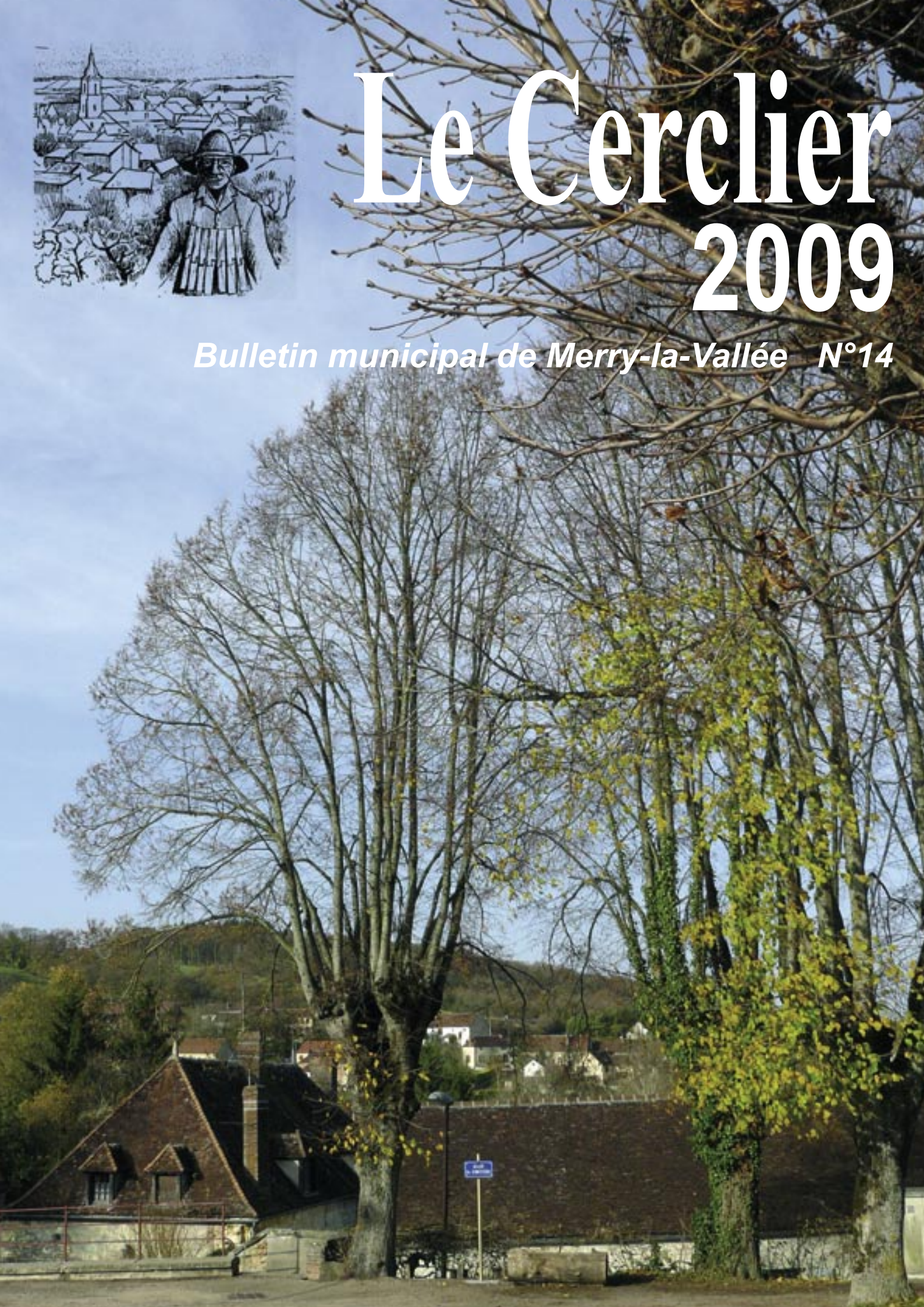




Le Cerclier 2009

Bulletin municipal de Merry-la-Vallée N°14





GESTION MUNICIPALE

- 4 Le budget
- 5 Projet école-mairie
- 7 Voirie communale
- 9 Travaux forestiers
- 13 Elagage
- 15 Salles des fêtes
- 17 Archives communales



ACTUALITÉS

- 17 La CCA
- 19 Vie scolaire
- 21 Le CCAS
- 22 Ecole des filles
- 23 Enfouissement réseaux
- 25 Devoir de mémoire
- 27 Vie religieuse
- 29 Infos en vrac
- 30 Nouveaux boulangers
- 31 Fleurissement du village
- 30 En bref



VIE ASSOCIATIVE

- 35 Sauvegarde St-Félix
- 37 Comité des fêtes
- 38 L'AJM
- 39 Reliance



PLUS D'INFOS

- 40 Histoire locale
- 41 Interview du Galopin
- 44 Infos pratiques
- 45 Etat civil
- 47 Nos artisans
- Renseignements utiles



Comité de pilotage : Roger Charpy, Patrick Maniez
Guy Prévost et Francis Rique

Réalisation : Guy Prévost

Logo Cerclier : Marcel Poulet

Première de couverture : Patrick Maniez

Relecture : Anne-Marie Poulet

Impression: Starprint, Zone tecnosud 66000 Perpignan

Tirage : 270 exemplaires

N° ISSN : en cours

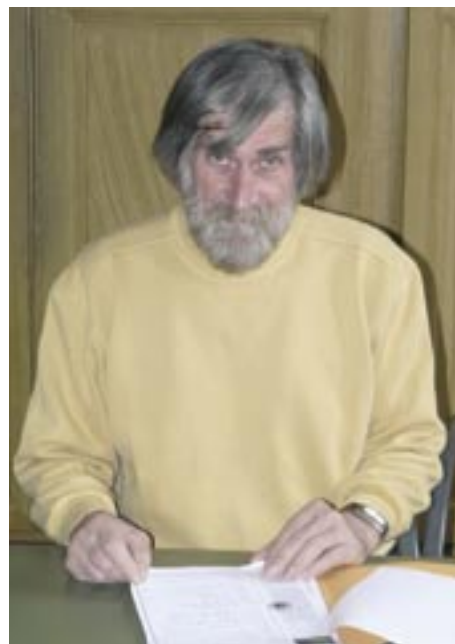
Dépot légal :

AVIS

La commune de Merry-la-Vallée vend une remorque et une moto-pompe ayant appartenu au corps des sapeurs pompiers, aujourd'hui dissous. Ce matériel est devenu obsolète et encombrant. Les personnes intéressées doivent s'adresser en mairie avec une offre de prix avant le 31 janvier 2010.

Editorial

Le mot du maire,



En fin d'année, c'est généralement la période des bilans. Vous trouverez, dans ce 14^{ème} numéro du bulletin municipal « Le Cerclier », un résumé de toutes les actions et réalisations entreprises par la municipalité ; peut-être modestes pour certains, mais malheureusement en fonction du budget disponible, sans augmentation des impôts locaux.

Notre priorité est toujours la remise en état et l'entretien des 25 kilomètres de voirie communale, pour laquelle nous n'avons aucune aide extérieure, mais également l'entretien du patrimoine bâti communal ; mais sans oublier pour autant les investissements pour l'avenir avec cette année la réalisation de la route forestière (projet dans les cartons depuis plus de 25 ans) qui facilitera l'accès à une partie de notre forêt communale pour son exploitation, avec en retour nous l'espérons des revenus forestiers plus importants.

Ne faut-il pas semer avant de pouvoir récolter ?

Après le temps de la réflexion, vient le temps de l'action.

Au cours de l'année 2010, nous espérons tous voir la réalisation des travaux de rénovation et réhabilitation de l'ensemble du bâtiment école-mairie pour le confort

de tous les utilisateurs (le personnel enseignant, les élèves, le personnel communal et les usagers) avec une meilleure image de notre village.

Avec la réforme des collectivités territoriales, nous entrons dans une période d'incertitude sur leur devenir et surtout leurs recettes budgétaires avec un désengagement de l'Etat. La suppression de la taxe professionnelle risque d'être compensée par l'actualisation des valeurs locatives entraînant l'augmentation des impôts locaux, ce qui est difficilement acceptable en cette période de crise.

Avant d'en terminer c'est l'occasion pour moi de remercier tous les rédacteurs, les photographes bénévoles sans qui ce bulletin municipal n'existerait pas et de les encourager à persévérer dans les années à venir.

L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite une bonne lecture de ce 14^{ème} « Cerclier » et comme la coutume nous y invite, à vous présenter nos vœux de réussite dans vos activités et vos projets, sans oublier la santé pour vous-même, vos familles et tous ceux qui vous sont chers

Le maire : Roger Charpy

Dans un souci de rigueur financière, Le Cerclier était jusqu'à présent imprimé en noir et blanc. Notre imprimeur abandonne l'impression noire car la demande est trop faible.

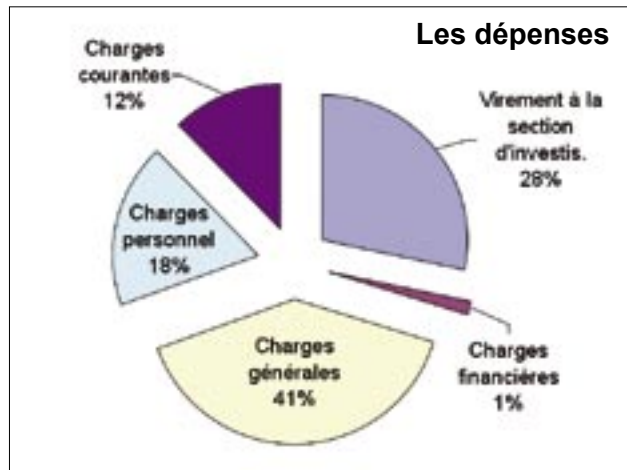
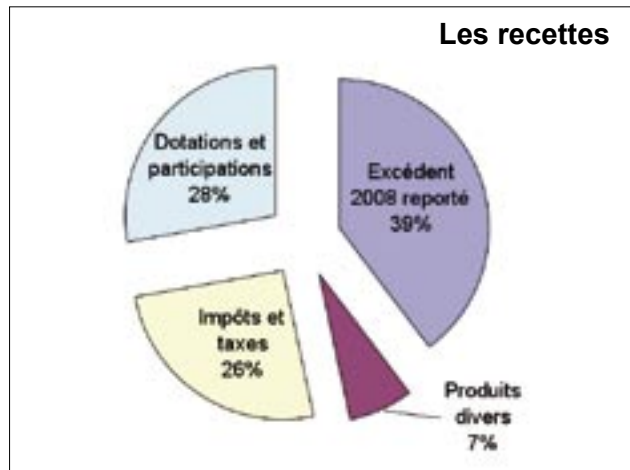
Par contre, il nous a fait une offre tout à fait exceptionnelle pour un tirage couleur, guère plus élevée que celle d'un imprimeur local en noir et blanc. Nous en avons profité et le N° 14 sera le premier Cerclier en couleurs, souhaitons qu'il soit réussi car il est composé par nos soins.

Il n'est pas certain qu'en 2010, cette offre sera reconduite, nous verrons bien...

En attendant, bonne lecture du Cerclier !

Le budget communal 2009

La section de fonctionnement : Elle s'équilibre en recettes et dépenses à 401 906 €



La section d'investissement : Elle s'équilibre en recettes et dépenses à 504 500 € avec deux projets majeurs inscrits : route forestière et rénovation école mairie.

Quelles sont les principales recettes d'une commune ?

1. La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat : 76 557 € pour 2009.

Cette DGF est calculée par l'Etat sur la base de la population légale pour l'essentiel.

2. Autres dotations et compensations : 43 515 € pour 2009

3. Les 4 taxes locales : 103 348 € pour 2009

La commune perçoit les 4 taxes directes locales que sont la taxe professionnelle et les trois taxes «ménages» (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties)

Le montant dû par le contribuable est basé sur la valeur locative des immeubles, qui constitue l'essentiel de l'assiette de la fiscalité locale. Elle correspond au loyer théorique que pourrait produire le bien s'il était loué. Elle est établie par les services fiscaux.

La part communale de vos impôts locaux dépend du pourcentage prélevé sur cette valeur locative, c'est à dire du taux voté lors de l'examen du budget.

Taux inchangés en 2009

Cette année comme en 2008, le conseil municipal n'a pas augmenté les taux, ce qui n'empêche pas

vos impôts d'augmenter puisque la valeur locative augmente chaque année...

La fixation des taux par le conseil municipal est une tâche mal aisée. Il est composé de personnes à la fois contribuables et élus, soucieuses de donner à la municipalité des moyens financiers pour réaliser ses projets. Ils sont les suivants :

- Taxe d'habitation :	12,14%
- Taxe sur le foncier bâti :	16,20%
- Taxe sur le foncier non bâti :	56,44%
- Taxe professionnelle :	5,10%

Ces taux n'ont pas évolué depuis 2006 et sont légèrement inférieurs à la moyenne départementale.

Ces taux ne devraient pas progresser d'ici la fin du mandat ou peu, nous adapteront nos projets à nos moyens comme dans le cas du projet école mairie. Les impôts ne devraient pas augmenter indéfiniment alors que les retraites et salaires stagnent !

Mais ne nous réjouissons pas, nos impôts locaux continueront d'augmenter à l'image de la valeur locative, du département et de la région qui augmentent chaque année leurs taux sans oublier la Communauté de Commune de l'Aillantais qui a multiplié les siens par 2 en 2009.

G.P.

	Taux moyen national	Taux moyen départemental	Taux à Merry
Taxe d'habitation	14,57%	12,29%	12,14%
Taxe sur le foncier bâti	18,74%	18,76%	16,20%

Le projet école mairie

**Le
projet
initial
abandonné**



Un enduit extérieur dégradé qui donne une bien mauvaise image de marque de notre commune...

La rénovation de l'ensemble école mairie était l'un des engagements de la nouvelle municipalité. L'état de ce bâtiment donne une bien mauvaise image de notre commune et nous ne pouvons continuer d'accueillir du public dans des locaux aussi vétustes.

L'état des lieux :

- Enduit extérieur dégradé, enduit pourtant relativement récent (1977).
- Menuiseries pourries qui laissent pénétrer le froid et la pluie, volets disparus.
- Installation électrique hors normes malgré les quelques améliorations apportées au fil du temps.
- Chauffage inadapté et coûteux. Pas d'isolation, ni double vitrage.
- Pas de ventilation dans les classes.
- Pas de sanitaires à l'intérieur du bâtiment pour le personnel et le public.
- Un premier étage dégradé. Autrefois, il servait de

- logement à l'instituteur.
- Une salle de conseil qui sert également de secrétariat et qui exclut toute confidentialité quand le maire reçoit ses administrés ou des visiteurs.
- Salles de classe exiguës et peu fonctionnelles pour notre époque.
- Imbrication de l'école et de la mairie, situation souvent gênante.
- Un grenier inutilisé où des combles pourraient être aménagés pour l'archivage de la mairie et le rangement de petit matériel.

Malgré toutes ces imperfections, le bâtiment est solide et en outre, il a du style avec toutes ses ouvertures encadrées de briques. La toiture a été refaite en 1998. De plus, ce genre de bâtiment résiste bien à l'épreuve du temps contrairement à du neuf où 15 ans après la construction, il faut souvent déjà rénover !

Alors, 18 mois après la mise place du nouveau conseil où en sommes nous ?

Historique du projet :

Sous le mandat précédent, la création d'un nouveau bâtiment avec 2 salles de classe avait été décidée, un architecte en dressa les plans. L'avantage de cette construction était de séparer les locaux de l'école et de la mairie. Dans le bâtiment actuel, il était prévu d'aménager tout le rez-de-chaussée pour les besoins de la mairie, le premier étage restant en l'état.

Une subvention pour la construction de l'école fut demandée en 2006 et obtenue pour un chiffrage de 171 000 €.

Après mars 2008 : le projet initial abandonné

Le nouveau conseil reprit le projet mais avec la volonté de rénover la mairie en même temps que la construction d'une école pour les raisons évoquées ci-dessus. Il n'était pas envisageable de laisser en l'état le bâtiment actuel pendant encore des années en attendant que notre budget «digère» l'emprunt nécessaire pour l'école.

Le chiffrage demandé à l'architecte pour les 2 opérations s'éleva à 550 000 €, soit 300 000 € pour la mairie et 250 000 € pour l'école, bien loin des 171 000 € de 2006 !

Le conseil estima alors qu'il était impensable d'endetter aussi lourdement la commune au vu de ses recettes. D'autre part, cet endettement ne permettrait plus la remise en état du réseau routier, une priorité, et des autres bâtiments (église, lavoirs) dans un avenir proche.

De plus, le montant de la subvention accordée en 2006 ne pouvait plus être modifié malgré un chiffrage beaucoup plus élevé.

La décision du conseil :

Partant du principe que la rénovation de la mairie ne saurait être différée, la construction d'une école fut abandonnée, le coût global n'étant pas raisonnable



Electricité hors normes



Menuiseries pourries



Un secrétariat inadapté

budgetairement.

Et puis, pourquoi construire un nouveau bâtiment alors que le premier étage de l'ancien restera inutilisé ?

D'autre part, avant de construire de nouveaux bâtiments, il semble plus judicieux de remettre en état l'existant.

Il est vrai que l'étage pose un problème d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'accessibilité des locaux doit être conforme à la législation en vigueur.

Le problème de l'imbrication de la mairie et de l'école subsiste mais sera pratiquement résolu en créant un autre accès à la mairie, côté restaurant, après avoir démonté le local qui abritait autrefois le corbillard municipal.

Démontage qui pose un autre problème : que faire du matériel

stocké à l'intérieur par le restaurateur, faute de place ? Un petit local à ossature bois sera construit par nos soins à l'arrière du restaurant.

Et puis la subvention obtenue en 2006 ne pouvait en aucun cas être détournée de sa destination première : la construction d'une école ! Après négociation, les services de l'Etat ont bien voulu attribuer cette subvention pour la partie rénovation des classes uniquement. En contrepartie, il a fallu recréer 2 dossiers, un pour la partie école, un pour la partie mairie, avec 2 financements séparés !!

Les subventions pour la partie mairie du projet nous ayant été accordées en juin, le projet pouvait enfin démarrer.

En conclusion :

Comme vous le voyez, la municipalité a du faire face à de nombreux problèmes avec ce dossier, sans oublier certaines difficultés de mises au point avec l'architecte...

C'est pourquoi les travaux n'ont pas encore commencé mais le permis de construire peut enfin être déposé et s'il n'est pas refusé, la rénovation devrait débuter courant 2010.

Nous espérons que cet aménagement, fruit de multiples compromis, sera une réussite et que tous les Merrillons apprécieront, même nos enseignantes qui regrettent que la séparation école-mairie ne soit pas totale.

Au fait, que faire des enfants pendant les travaux ? La location de préfabriqués s'avérant trop onéreuse et sans endroit adéquat pour les implanter, les classes seront transférées à la salle des fêtes après séparation (provisoire) de la salle en 2 parties.

G.P.



Enduit bi-couche, route des Tremblats

La voirie communale

Une priorité pour les élus

La remise en état de la voirie communale reste une priorité pour la municipalité. L'importance des sommes mises en jeu est parfois source de découragement (passager !) pour les élus et nécessite en permanence la plus grande rigueur dans les dépenses de fonctionnement pour dégager les fonds nécessaires. L'effort financier commencé en 2008 a été poursuivi en 2009 et il le sera jusqu'à la fin du mandat.

Malgré les travaux d'urgence effectués en 2008, le programme prévisionnel 2009 établi par l'Agence Territoriale Routière (ex DDE) à la demande de la commune s'élevait à 133 000 € !

La prévision budgétaire pour l'entretien des routes étant de 40 000 €, il fallut faire des coupes sombres dans ce programme et réajuster certains tonnages d'enrobé.

En mai, le dépouillement des appels d'offres réservait une bonne surprise : l'offre de la société Roger Martin, la mieux disante s'élevait à 26 000 €. L'offre la plus élevée (Eurovia) était de 39 400 € !

La différence entre le chiffrage de l'ATR et les coûts réels s'explique par la baisse du prix du pétrole et la crise économique, certaines entreprises ayant fait des offres avantageuses pour remplir leur carnet de commande.

Rappel des travaux réalisés en 2008

En 2008, il s'agissait de parer au plus urgent en assurant la sécurité des usagers sur certaines portions de route (routes de la Vaux et des Davids aux Grangées). Si les travaux furent de qualité, la méthode d'application des enrobés ne convint pas tout à fait à la municipalité.

En effet, la SGREG étala cet enrobé en grande partie sur toute la largeur de la route, ce qui donna un excellent résultat pour le roulage des véhicules, mais avec les tonnages prévus, une grande partie de ces routes resta en l'état...

Etant donné le coût des enrobés à chaud et la longueur de notre voirie, la commune n'a pas les moyens de ce genre de revêtement. A cet égard, les travaux réalisés cette année par l'entreprise Martin, qui consiste seulement à reboucher les parties déformées conviennent tout à fait. Certes, la planéité de la route n'est pas parfaite mais reste satisfaisante pour ces petites routes de campagne.

Les emplois partiels à l'émulsion (gravillonnage localisé) de la SGREG se révéleront désastreux en certains endroits car réalisés par une température trop basse en novembre. Après négociation, une partie a été reprise gratuitement en 2009.

Travaux réalisés en 2009

1.Reprofilage aux enrobés à chaud :

- VC N°4, route du Crot aux Grangées (60T)
- VC N°2, route de la Vaux (10T)
- VC N°31, route de la Croix verte entre D955 et D22 (15T)
- VC N°4, route des vernes à Jeully vers D155 (2T)
- VC N°3, route des Tremblats (2T)

2.Reprise en profondeur (purge) :

Une reprise en profondeur consiste à décaisser la route sur 20 cm environ et à remplir avec de la grave ciment pour les parties de route très déformées sur sol instable.

- VC N°31, route de la Croix verte (50 m²).

3. Enduits superficiels (Gravillonnage) :

- VC N°3, route des Tremblats (2400m²)
- VC N°4, route des Vernes à Jeully (870m²)

La route de Jeully est limitrophe entre Merry et la commune de



Reprofilage à l'enrobé à chaud, route de la Croix-verte

Saint-Martin-sur-Ocre, chaque commune ayant à sa charge la moitié de la voie. L'enduit de cette route n'était pas une urgence, d'autres sont en plus mauvais état mais Saint-Martin ayant enduit la moitié de cette route en 2008, il était donc logique que Merry-la-Vallée termine l'autre partie.

Et pour 2010 ?

Il faudra attendre l'examen du budget 2010 pour se prononcer... Au minimum, les routes reprofilées devraient être gravillonnées (la Vaux et du Crot aux Grangées). Si les finances le permettent, la route des Tremblats sera terminée. Cela n'a pas été possible cette année car les déformations sont telles vers la route des Noues que d'importantes reprises en profondeur s'imposent. Parmi les urgences, il reste la route du carrefour de l'Ormeau au pont

de Rhodes (VC N°2) dont l'état nécessite, selon les estimations de l'ATR, 145 tonnes d'enrobé pour un coût de 38000 € !! Devant l'énormité de la somme pour une route aussi peu passagère, la municipalité devra peut être envisager une autre solution. Affaire à suivre.

G.P.

Des témoins ont constaté que des grumiers continuaient d'emprunter la VC N°31 (route de la Croix verte) malgré la limitation à 6 tonnes fixée en 2008. Si cela perdure, les réparations faites l'auront été en vain. Si vous êtes témoin de tels agissements, veuillez en avvertir la mairie, après avoir relevé le numéro d'immatriculation, afin que la gendarmerie mette fin à cette pratique.

Travaux forestiers

La route forestière et la place de dépôt. Un vieux projet enfin réalisé



Arrachage des souches de chênes coupés en 2002

Le projet d'une route forestière remonte en 2002. A l'époque, les chênes se trouvant sur l'emprise de cette route furent abattus, le fruit de la vente devant financer une partie du projet. Les choses en restèrent là.

En 2008, devant l'insistance de l'Office National des Forêts (ONF) et en prévision de la disparition prochaine des subventions liées à ce type d'opération, la municipalité reprit le projet. Après diverses péripéties engendrées par le coût élevé de cette réalisation et qui vous ont été relatées dans le Cerclier 2008, le conseil municipal donna son feu vert pour cet aménagement forestier.

En fait, nous le devons bien à notre forêt, forêt qui a été généreuse avec les Merrillons dans les temps anciens où la misère était le lot de la plupart d'entre eux et généreuse aussi avec le budget communal depuis plus de 200 ans.

Pourquoi une route forestière ?

Une desserte dans un massif forestier présente de multiples avantages. D'abord, les divers intervenants en forêt peuvent accéder facilement aux coupes par tous temps. Les acquéreurs de grumes pourront plus facilement et plus rapidement examiner la qualité des bois, l'expérience montre qu'ils sont plus nombreux à le faire et la concurrence fait monter les prix.

La desserte évite aussi les énormes ornières causées par le débardage avec des tracteurs surpuissants, le sol est donc protégé. Les conditions de travail et la sécurité pour les bûcherons sont meilleures.

La création de cette desserte constitue une valorisation pour les parcelles 18,19,20,21,22 et 23 de notre forêt, soit environ 30 hectares qui étaient difficiles d'accès.



Le décaissement

Après décaissement sur 50 cm de profondeur et 3 mètres de largeur vint le moment de l'empierrement. Au préalable, un film géotextile était étalé sur le sol, film qui évite aux cailloux de trop s'enfoncer dans le sol et à la terre de remonter dans les cailloux.

Un ballet de camions amena 1060 m³ de cailloux de la carrière de Jussy, commune de Ciez dans la Nièvre, près d'Entrains-sur-Nohain. Vidés sur la place de dépôt de gravillons dans les Rûs, ils étaient aussitôt chargés dans un énorme «tombereau» (dumper) puis déversés en marche arrière dans le décaissement.

Pourquoi une place de dépôt ?

Le chargement des grumes en bordure de route est très dangereux pour les automobilistes. La création d'une place de dépôt et de retournement était souhaitée depuis longtemps par l'ONF et les services de l'Équipement en bordure de la D955 reliant Toucy à Joigny.

Les tracteurs grumiers peuvent ainsi charger en toute sécurité à l'intérieur de la forêt et y faire demi-tour.



L'arrivée des cailloux dans les Rûs en provenance de la carrière de Jussy (58)

Les travaux :

L'entreprise Boujeat de Nity, retenue par la commission d'appel d'offres, commença les travaux en juillet 2009. Les pluies de ce début d'été ne facilitèrent pas la tâche des engins de terrassement dans cette partie humide de notre forêt. Après le dessouchage des chênes coupés en 2002 à l'aide d'une puissante pelle mécanique, la niveleuse initialement prévue pour aplanir le terrain dut renoncer en raison du sol glissant. C'est donc à la pelle mécanique que Raphaël Gentyt, conducteur virtuose de l'engin, aplanit le terrain, ce qui évidemment prit beaucoup plus de temps.



Le chargement dans le dumper

Compactés avec un rouleau compresseur, ils furent ensuite recouverts d'une couche de concassé pour rendre le roulage des véhicules plus doux.

La route se trouve un peu au-dessous du niveau général du terrain, cela tient au fait qu'il a fallu décaisser plus profondément que prévu pour trouver une couche d'argile stable.

Chemin des Fourneaux :

Le Vrin, ruisseau ayant sa source à l'étang Neuf, alimente l'étang Rossignol et traverse le chemin des Fourneaux sur lequel débouche l'allée forestière. Une tranche optionnelle des travaux prévoyait le remplacement des buses cassées dans cette traversée.

Oser s'en prendre à un ruisseau (même asséché une majeure partie de l'année) n'est pas une mince affaire quand les services environnementaux de la DDEA s'en mêlent ! Il était exigé un dossier si complexe que le busage faillit tourner court.

Finalement les services de l'état se montrèrent compréhensifs et 2 buses de taille respectable et fort coûteuses furent posées, permettant ainsi le passage de tracteurs forestiers en provenance des parcelles N° 20 à 23.



Déchargement des cailloux dans le décaissement



La finition des bordures



Christophe Mouy de l'ONF et Raphaël Gentyt, conducteur de la pelle

A l'approche du Vrin, de profondes ornières boueuses rendaient le chemin des Fourneaux difficilement praticable sur une centaine de mètres. Il eut été dommage de le laisser en l'état alors que du matériel de travaux publics était sur place. Pour un coût supplémentaire de 2000 €, l'entreprise Boujeat réalisa les travaux de remise en état

Aléas du chantier :

L'entreprise fut victime de la délinquance devenue, hélas, une composante incontournable des chantiers d'aujourd'hui : vol de

gasoil, de batteries, portes fracturées ...
Elle finit par ramener ses engins sur la place du village pour la nuit. Quelles contraintes supplémentaires pour du matériel roulant à faible allure et une pelle à chenilles qu'il faut charger sur un porteur !

Bilan financier :

- Coût route + place de dépôt : 62 201,45 € HT
- Maîtrise d'œuvre ONF : 4732,08 € HT
- Subvention accordée : 26 388,92 € (40% du coût)
- Vente des chênes sur l'emprise de la route : 15 025 €

Coût pour la commune : 25 519,61 € HT

A ce coût, il convient d'ajouter les options suivantes, qui font partie de l'entretien normal de la voirie :

- Busage du Vrin : 2711,52 € + 279 € de maîtrise d'œuvre ONF
- Chemin de Fourneaux : 2000 €

Soit une dépense globale de 30 510,13 € HT.

Sachant que la vente des chênes en 2009 de la parcelle de régénération N° 13 a rapporté 14000€, nous pouvons dire que notre forêt, plus la subvention,

ont pratiquement payé cette route. Voilà qui devrait rassurer quelques esprits chagrins qui poléminent sur le coût de cet investissement en se plaignant de l'état de nos routes... état des routes qui ne remonte pas en mars 2008...

Le recours à l'emprunt n'a finalement pas été nécessaire pour financer les travaux

Pour conclure :

La réception des travaux a eu lieu le lundi 5 octobre 2009 en présence des représentants de l'ONF, de la municipalité et de M. Sanchez, chef de chantier. La qualité du travail et le sérieux de l'entreprise Boujeat fut unanimement reconnu.

G.P.

Cette route forestière n'étant pas un chemin communal, son accès sera interdit à la circulation routière pour les personnes non autorisées par la pose d'un panneau et d'une barrière. En outre, 2 sociétés de chasse se côtoient dans cette partie de la forêt, cette interdiction évitera sans doute d'éventuelles tensions entre chasseurs. Bien entendu, l'accès sera libre pour les promeneurs souhaitant découvrir notre forêt.



Remise en état du chemin des Fourneaux



Les énormes buses pour le Vrin



Pose des buses à l'entrée de la route forestière



Le film géotextile sous les cailloux

Elagage en bordure des voies communales

Des riverains négligents...



Réseau électrique prisonnier des branchages en surplomb de la voie

La mairie, par l'intermédiaire du «Cerclier 2008», demandait aux riverains concernés de procéder à l'élagage des arbres et branchages en surplomb des voies communales, plus particulièrement ceux qui menacent le réseau de distribution électrique et téléphonique ou qui présentent un danger pour la circulation routière.

Il était également demandé de tailler les haies qui empiètent sur le domaine public et celles qui en ne respectant pas le code de la voirie routière créent un risque majeur pour la circulation des piétons et automobilistes en nuisant à la visibilité, notamment dans les virages et intersections.

Un an après, force est de constater que la situation n'a guère changé, à l'exception de quelques riverains

EXTRAITS DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

« Les arbres, les branches qui avancent et surplombent le domaine public communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires ou fermiers »

« Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètres pour les autres. Cette distance est calculée à partir de la limite de la voie publique, dépendances comprises » (fossés, talus...)

qui ont été sensibles à nos arguments. Qu'ils soient remerciés pour leur civisme !

Devant cet état de fait, un bilan des lieux a été dressé et un courrier envoyé aux riverains négligents en leur précisant les travaux à effectuer.

Dans un souci de dialogue, un élu a été désigné pour répondre aux éventuelles demandes de renseignements et pour régler à l'amiable ces problèmes d'élagage, la mairie ne souhaitant pas avoir recours à des voies contraignantes pour obtenir le respect de la réglementation concernant les plantations en bordure des voies communales.

Elle croit que chacun saura faire preuve de citoyenneté dès lors que la sécurité sur la voie publique est en cause.

Elagage...

La commune s'y met aussi !

Autour de la place, tilleuls et marronniers ont atteint des hauteurs très importantes. En été, cet îlot de verdure est très agréable à l'œil mais l'automne venu, il se transforme en calvaire pour l'employé communal : multitude de marrons sur la place, purée de marrons sur la route, des tas de feuilles impressionnants qu'il faut évacuer, gouttières bouchées et un préjudice pour les riverains, sans oublier le risque de chute d'un arbre lors d'une tempête.



Nettoyage du chemin du Carou... qui en avait bien besoin !

En 2008, les marronniers en bordure de la place ont été élagués par nos soins, l'opération a continué cette année avec une partie des tilleuls. Elle se poursuivra l'année prochaine.

Nous avons du nous résoudre à faire appel à un professionnel, M. Massot de Beauvoir, pour élaguer les arbres rue de l'église et au début de l'allée du cimetière car la chute des branches présentait trop de dangers pour les propriétés voisines. Le reste sera fait par l'employé communal et quelques élus, rigueur budgétaire oblige.

Autour du cimetière

Les sapins de plus de 20 mètres de hauteur près du cimetière ont été abattus et évacués cet été par M. Cebrunski de Saint-Florentin pour un coût de 495 €, le conseil municipal ayant estimé qu'ils étaient devenus trop dangereux.

Déjà, lors de la tempête de décembre 1999, deux sapins s'étaient brisés : l'un endommageant le mur d'enceinte et quelques tombes et la tête d'un autre avait atterri au milieu du cimetière où par miracle, elle ne fit aucun dégât.

Laisser ces arbres, qui de plus salissaient les tombes avec leurs

aiguilles, c'était courir des risques inutiles avec les tempêtes à venir qui, selon les spécialistes, s'annoncent de plus en plus violentes en raison des changements climatiques.

Chemins communaux

En automne, des chemins fréquentés essentiellement par des promeneurs ont été élagués et nettoyés :

- chemin du Carou

- chemin de la Mouotte et petite Mouotte
- chemin du lavoir de Guervin
- chemin du haut de Cheneau
- chemin du Charme (limitrophe avec Saint-Martin-sur-Ocre)

La tâche a été confiée à M. Régis Bardot qui a fait un excellent travail. D'autres chemins seront élagués en 2010.

G.P.

EXTRAITS DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

Hauteur des haies vives :

« Aux embranchements des voies communales, la hauteur des haies ne pourra excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptés de part et d'autre du centre de ces embranchements ou carrefours. »

« La même hauteur doit être conservée du côté du petit rayon sur tout le développement des courbes »



Des arbres très hauts...

Salle des fêtes

**L'intérieur
refait après
21 ans de
service**



Le pignon nord-ouest et son enduit rougi par les intempéries va être nettoyé

La construction de notre salle des fêtes débuta en 1987 pour finir en 1988. Le coût initial de 853011 F HT (environ 130 000 €) fut financé par un emprunt sur 15 ans.

Avant cette date, c'est la salle de classe de l'ancienne école des filles qui en faisait office.

21 ans après sa mise en service, le bâtiment donnait des signes de vieillissement :

- Dalles de plafond déformées, noircies dans l'entrée en raison de fuites dans la toiture.
- Moquette murale poussiéreuse et tachée.
- Plinthes décollées.
- Enduit extérieur de la façade nord-ouest rougi. Ce phénomène classique est dû à l'eau de pluie qui au contact des tuiles se charge de pigments et colore de rouge l'enduit.

La municipalité estima qu'il était temps de redonner un peu d'éclat à notre salle. Dans un souci de rigueur budgétaire, un professionnel était exclu.

Dans l'hiver, notre employé communal, Jean-François

Jolivet se mit donc à l'œuvre, aidé par le maire et l'adjoint car la tâche était lourde pour un seul homme et les travaux ne devait pas s'éterniser.

Travaux intérieurs :

Les dalles de plafond de l'entrée et de la cuisine furent changées après avoir opté pour un format plus petit pour éviter les déformations ultérieures.

Pour rendre la cuisine plus fonctionnelle, un plan de travail est aménagé avec un évier neuf et une plaque de cuisson électrique.

Après enlèvement de la moquette murale, les murs furent revêtus d'une toile de fibre de verre pour masquer les imperfections et peints d'une couleur lumineuse qui, nous l'espérons, plaira aux utilisateurs. Remercions ici chaleureusement, Gérard Caglini qui apporta son concours à la tâche ingrate consistant à décoller le film de papier restant sur les murs après avoir enlevé la moquette.

Des alèses bois sont posées sur le pourtour de la salle afin d'éviter la détérioration des murs par les tables et le dossier des chaises.

C'est haut !

La grande hauteur de plafond nécessita l'achat d'un échafaudage roulant pour un coût de 850 €. Echafaudage qui sera utile à l'avenir pour les travaux en hauteur et en toute sécurité. Pour éviter son démontage trop fréquent lors du passage d'un pignon à un autre à cause des poutres de la charpente, Francis Rique nous en prêta aimablement un second. Qu'il en soit remercié !

Travaux extérieurs :

Cet été, toutes les menuiseries extérieures ont été repeintes d'une couleur claire qui égaye les façades. L'entreprise De Oliveira de

Monéteau doit nettoyer la façade nord-ouest et reprendre les enduits sur des parties de murs qui ont été modifiées ou reconstruites pour un devis de 1215 € TTC.

Et après ?

Par manque de temps, les dalles du plafond de la salle n'ont pu être changées ; l'arrivée du printemps appelant Jean-François à d'autres tâches. Elles seront probablement changées cet hiver sauf contretemps. Pour achever cette rénovation, il faudra aussi repeindre les sanitaires.

Ainsi pour une somme raisonnable, mais avec beaucoup d'huile de coude et le dévouement de quelques élus, la municipalité est

heureuse que notre salle des fêtes ait retrouvé un air de jeunesse 21 ans après sa mise en service.

G.P.

Avis aux utilisateurs de la salle

En raison de la rénovation du bâtiment école mairie, la salle des fêtes servira de salles de classe pour nos enfants. A l'heure actuelle, nous ne pouvons préciser exactement la date, probablement de mai à décembre 2010. Si vous aviez l'intention de louer la salle dans cette période, il faudra envisager une autre solution. Quant à nos joueurs de belote qui utilisent l'entrée, il faudra jouer le mercredi en période scolaire ou trouver un autre endroit.



Décollage de la moquette



Plafond taché et isolation dégradée



La pose des nouvelles plaques au plafond



Le peintre en action ...

Les archives communales

Les archives départementales s'intéressent à nos documents anciens...



Extrait d'un ancien registre d'état civil de notre commune

Dans le cadre de l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités territoriales, Mme Céline Gros, mandatée par les Archives Départementales de l'Yonne (ADY), nous a rendu visite au mois de mai.

Cette visite avait pour objectif de vérifier que les archives sont conservées dans le respect de la réglementation en vigueur mais aussi de répondre aux questions que la municipalité peut se poser en matière d'archivage.

Le rapport faisant suite à cette visite montre que les archives communales sont globalement correctement classées mais que des améliorations doivent être apportées. Le local à archives doit aussi subir des modifications, ce qui sera fait dans le cadre du projet de rénovation de l'ensemble école mairie.

Nos documents anciens demandés par les ADY

Avec ses 428 habitants notre commune entre dans le champ d'application des articles L-212-11 et suivants du Code du patrimoine relatif aux archives

départementales. En clair, les communes de moins de 2000 habitants ont l'obligation de déposer certains documents aux archives départementales.

Voici la liste des documents réclamés :

- 3 registres de délibérations du conseil municipal (de 1833 à 1910)
- 9 registres des naissances, mariages, décès (de 1793 à 1862)
- 1 atlas des plans cadastraux de 1832
- 1 matrice des propriétés bâties (1911-1936)
- budgets de 1826 à 1879
- PV et plan d'aménagement des bois communaux de 1843
- tableaux communaux de reconnaissance des chemins communaux, vicinaux et ruraux (1818, 1836, 1847 et 1852)
- dossiers de construction et d'entretien des chemins (XIX^e - XX^e siècle)
- tableau parcellaire et plans de construction du chemin vicinal ordinaire N° de 1843
- plan général pour la construction du chemin vicinal ordinaire N°14 de 1843
- état des chemins inutiles à rétrocéder du XIX^e

Lors de sa réunion du 15 septembre, le conseil municipal s'est prononcé contre ce dépôt, estimant que l'on veut nous dépouiller de notre richesse historique.

Ce refus suppose en théorie une dérogation de M. le Préfet de l'Yonne qui ne peut être accordée sans la réalisation de travaux de mise en conformité du local de conservation des archives définitives, le classement de l'ensemble des fonds conservés par la commune tant récents que plus anciens et l'assurance d'une communication aux tiers sous la surveillance permanente d'un agent ou d'un élu et en application de la réglementation.

On comprend que les élus hésitent à se défaire d'archives qui leur tiennent à cœur, d'un autre côté ne seraient-elles pas mieux conservées et en sécurité aux ADY ? Il est vrai que pour nos rares chercheurs locaux, la consultation en mairie est plus facile et moins contraignante que rue Saint-Germain à Auxerre. Affaire à suivre...

Des documents enlevés !

Mme Gros a tout de même profité de sa visite pour emporter des documents : le catalogue de la bibliothèque scolaire de Merry-la-Vallée en 2 volumes (1892) et les registres d'appel journal matricule de l'école de Merry-la-Vallée (1880-1950). Ces documents ne faisant pas partie des archives de la commune, selon elle, ont été transférés aux archives de l'Yonne afin d'être intégrés au fonds auxquels ils appartiennent !

En 1976, déjà un dépôt

Des documents ont déjà fait l'objet d'un dépôt en 1976 sous le mandat d'Albert Béneton. La liste des documents est trop longue pour être reproduite ici, elle est consultable en mairie ou aux ADY. On peut citer :

- 2 registres de délibérations de l'an III de la république à 1833
- 6 registres paroissiaux d'état civil (1604-1792)
- documents concernant la garde nationale et les pompiers du XIX^e

- travaux communaux : construction de routes, restauration église, clocher, lavoir, mairie, logement de l'instituteur...
- etc.

L'église visitée aussi !

Le directeur des AD étant en cours de nomination comme conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Yonne, un recensement réglementaire des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques conservés dans notre église et dont la commune est propriétaire a été fait.

Rappelons que trois objets de culte de notre église sont classés au titre des monuments historiques en date du 25 octobre 1962 :

- le retable du maître d'hôtel en pierre du XVII^e
- tabernacles, bois XVII^e et XVIII^e
- Christ en croix surmontant la poutre de gloire, bois XVII^e

G.P.



Extrait d'un vieux plan de 1842 concernant le tracé de la future D22 qui traverse notre village

CCA : La communauté de communes de l'Aillantais



Philippe Georges, président de la CCA et maire de Saint-Aubin-Chateauneuf

Intercommunalité :

Le point sur les travaux engagés depuis 18 mois par la CCA et sur ses orientations

La création de la communauté de communes remonte à l'année 1979, elle s'appelait alors UCRA (Union des Communes de la région d'Aillant). En 1994, elle change de dénomination pour s'appeler NUCRA (Nouvelle Union des Communes de la région d'Aillant). Enfin en 2006, création de la CCA (Communauté de Communes de l'Aillantais).

Aujourd'hui, elle regroupe 19 communes du canton d'Aillant sur 20, pour une population de 9 570 habitants (chiffre 2006).

Fonctionnement

Le conseil communautaire est composé de 29 délégués (un par tranche de 500 habitants) parmi lesquels ont été élus 1 président et 6 vice-présidents. Il existe 7 commissions :

- Finances et développement économique
- Affaires sociales, habitat, et enfance jeunesse
- Travaux
- Environnement
- Statuts
- Tourisme et culture, patrimoine
- Information et communication

Les compétences de la CCA : Elles sont de 3 ordres :

1) les compétences obligatoires :

- aménagement de l'espace (réalisation d'investissements communautaires)
- développement économique (compétence non

exercée à ce jour)

2) les compétences optionnelles :

- environnement (collecte, tri, traitement des déchets ménagers)

3) les compétences facultatives :

- actions pour la jeunesse (nouvelle compétence 2009)
- tourisme et culture (école de musique, office de tourisme, chemins de randonnées intercommunautaires)
- action sociale

Ses ressources financières :

Elles proviennent principalement des 4 taxes qui s'appliquent également à notre commune, mais avec des taux différents et moins élevés.

	2008	2009	Taux moyen national
Taxe habitation	0.732	1.49	2.35
Taxe foncier bâti	1.12	2.27	3.61
Taxe foncier non bâti	2.95	5.99	10
Taxe professionnelle	0.609	1.24	2.63

La Communauté de Commune de l'Aillantais a multiplié son taux d'imposition par deux en 2009 et augmenté la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

L'augmentation des taux de 2009 a permis de ne plus avoir un budget déficitaire et d'envisager des réalisations d'investissement communautaire.

Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) indexée dans l'immédiat sur la valeur locative passe de 11.80 % à 13.25 %. Cette augmentation permet d'équilibrer le tout premier budget annexe des TEOM. Auparavant, ces dépenses étaient « noyées » dans le budget global de la CCA et ne permettaient pas une lecture directe des coûts.

Travaux engagés

Actuellement, construction d'une crèche, avec relais d'assistantes maternelles (RAM), bâtiment basse consommation énergétique sur un terrain communautaire situé à Aillant, derrière la gendarmerie.

Financement du contrat enfance jeunesse (CEJ), toutes les structures deviennent communautaires :

- le bébé bus,
- les accueils de loisirs sans hébergement (ALSM) suivants pour les enfants de 3 à 11 ans : les petits tacots à Aillant-sur-Tholon, les petits costauds à Bleury, les petits polissons à Villiers-sur-Tholon, les pandas à St-Aubin-Châteauneuf.
- L'association Activ'Ados aux Ormes pour les 12 à 17 ans
- L'école multisports en période scolaire dans les communes suivantes : Aillant, Poilly-sur-Tholon, Volgré, Fleury-la-Vallée, St-Aubin-Châteauneuf, Guerchy.

La CCA et nos déchets

La compétence collecte traitement et contrôle des déchets ménagers est exercée par la CCA.

Rappel :

- en 1997, création des points d'apport volontaire dans chaque commune.
- en 2005 : mise en service de la déchetterie de Guerchy.
- en 2007 : achat et revente aux particuliers de composteurs.

Grace à ses actions, la production d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement en kg/habitant est passée de 355 kg/hab en 2002 à 305 kg/hab en 2008.

L'accès aux déchetteries de Pourrain et Toucy pour notre commune et les communes de St-Aubin, St-Martin-sur-Ocre, St-Maurice-le-Vieil et St-Maurice-Thizouaille (coût 20 000 € / an); à la déchetterie de Charny pour la commune de Sommechaie (coût 6500€) et une sensibilisation, une incitation à trier mieux et plus ainsi que l'embauche d'une ambassa-

drice du tri permettront de réduire encore ce chiffre qui est légèrement en dessous de la moyenne nationale.

Bien sûr, tout cela a un coût, d'où l'augmentation du taux de la TEOM, sans compter que la taxe sur les activités polluantes (TGAP) avec les mesures du Grenelle de l'environnement, ne va cesser d'augmenter (15 000 € en 2009 pour la CCA).

Certains d'entre nous se posent la question : Pourquoi trier plus alors que notre contribution financière ne cesse d'augmenter ?

Le ramassage des ordures ménagères et le traitement coûte 155 € la tonne, l'apport volontaire en déchetterie et le traitement 97 € la tonne, l'apport au point d'apport volontaire et recyclage 43 € la tonne.

Conclusion : sans aucun tri volontaire, notre facture serait encore plus élevée.

BILAN 2008 pour le tri volontaire

COLLECTE	CCA	Merry
Verre	323T	14,4T
Corps plats : papiers	253T	10,6T
Corps creux : Plastique	58,8T	2T

Soit un ratio de 60 kg/habitants pour Merry-la-Vallée et très peu différent pour les autres communes de la CCA.

Poursuivons notre démarche écocitoyenne pour nos successeurs et notre planète terre

Le maire, délégué CCA : Roger Charpy



La crèche en construction à Aillant-sur-Tholon

La vie scolaire

Du changement au sein de l'école

Pour l'année scolaire 2009/2010, notre école accueille 45 enfants du CE2 au CM2, répartis en 2 classes : 23 élèves de CE2-CM1 et 22 élèves de CM1-CM2.

Cécile Hardy nous a quittés pour Toucy, elle est remplacée par Fabienne Godin.

Bérénice Pinas continue d'enseigner à temps partiel (75%), elle est remplacée le jeudi par Claire Louet. Elle prend la place de Sandra Gaëtani qui enseigne maintenant à plein temps à Briennon.

Michèle Bonfillou, nouvelle EVS (emploi vie scolaire) succède à Angélique Lefebvre arrivée à la fin de son contrat.



Fabienne Godin



Bérénice Pinas



Claire Louet



Michèle Bonfillou, EVS



Une image du spectacle donné par les enfants pour la fête de l'école à la fin du mois de juin 2009.

LE PETIT MOT DE LA NOUVELLE DIRECTICE

A l'heure de la rentrée des classes, mes pas se sont dirigés tout naturellement vers l'école de Merry-la-Vallée, puisque tel était mon souhait.

Entourée d'une équipe éducative dynamique, j'ai pu rapidement investir mon nouveau poste. L'accueil tant au niveau des familles que des membres des conseils municipaux, du SIVOS a été chaleureux et m'a aidée à construire le projet de l'année scolaire 2009-2010.

La priorité ? Parvenir à ce que chaque enfant accueilli au sein de notre école trouve sources de connaissances et d'épanouissement. Le défi est lancé !

Fabienne GODIN



*La classe de Fabienne, la directrice de l'école
 Deux niveaux : 23 élèves de CE2 et CM1
 8 enfants de Merry sont scolarisés dans cette classe : Théo Cermack, Laurice Giraud,
 Dylan Grisard, Bilydis Hippolyte, Camille Lugues, Marie-Claire Poulet, Axel Tissier et Gabriel Trottier*



*La classe de Bérénice et de Claire
 Deux niveaux : 22 élèves de CM1 et CM2
 6 enfants de Merry sont scolarisés dans cette classe : Alycia Bardot,
 Amandine Claudin, Elina Giraud, Pierre Girault, Coline Jolivet et Quéro Mylène*

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS

Le CCAS, même si les liens avec la commune sont très étroits, a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un budget et un personnel propres. Il existe une obligation légale pour chaque commune d'ériger un CCAS.

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration. L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les deux mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Le CCAS se compose de membres élus au sein du conseil municipal et de membres extérieurs au conseil municipal nommés par le Maire, avec un minimum de huit membres.

Le Maire est président de droit.

Le CCAS dans notre commune :

Il se compose de quatre membres du conseil municipal : Corinne BARDOT, Guy DESPERAK, Francis TISSIER, Jeannine PIQUEMAL, et de trois membres extérieurs au conseil municipal (la quatrième ayant démissionné) : Patricia REGNIER, Serge GROS (délégué de l'ADMR) Monique BONNEL.

Les actions sociales :

Comme dans la plupart des petites communes du secteur, cela se résume au repas offert à nos aînés, aux colis de Noël pour ceux qui ne peuvent se déplacer pour des raisons de santé.

D'autres actions sont prises en charge par la commune. Il s'agit des transports effectués par le minibus pour le circuit d'approche des enfants scolarisés en primaire et pour les personnes n'ayant pas de moyen de transport personnel à Toucy hebdomadairement et à Auxerre mensuellement.

Cette année, le conseil d'administration a décidé de réaliser une action supplémentaire en direction des enfants en offrant un « chèque cadeau » de fin d'année pour les enfants âgés de 0 à 11 ans.

D'autre part, un questionnaire a été distribué afin de mieux connaître les besoins, les attentes et les aspirations des habitants.

Sur 180 questionnaires distribués, nous avons eu 45 retours, soit 25 % de réponses. Les réponses proviennent pour 71 % des personnes résidant dans notre commune depuis plus de 10 ans et pour 69 % sans enfant à charge. Plus de 70 % restent attachées au repas annuel ainsi qu'au colis traditionnel.

Le maire : Roger Charpy

ADMR

Association d'aide à domicile en milieu rural

Le réseau ADMR a été initialisé il y a 65 ans. Ce sont des associations à but non lucratif gérés par des bénévoles.

La mission première de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes âgées en difficulté de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes et leurs besoins. Les interventions des services d'aide et de soins sont destinées à tout public. Notre commune fait partie de l'association locale ADMR de Saint-Aubin-Châteauneuf, créée en 1981 avec six autres communes (Les Ormes, Sommechaie, Saint-Aubin, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Martin-sur-Ocre).

L'activité de l'ADMR de Saint-Aubin représente 11284 heures pour l'année 2008 avec une majorité d'heures consacrées aux personnes retraitées, dont 1218 heures pour notre commune. L'ADMR propose également le service téléassistance. Pour tout renseignement et étude de dossier, s'adresser au responsable local en la personne de M. Serge GROS.

Il existe également des permanences du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au local situé dans le bâtiment de la mairie d'Aillant sur Tholon, au n° 2, cour de la Halle aux Grains, tel : 03.86.63.55.41.

e-mail : aillant.admr@orange.fr.

Ecole des filles

**3 nouveaux
logements
locatifs à
Merry**



La rénovation de l'école des filles est terminée, 3 logements locatifs sociaux y ont été aménagés. La SA HLM Val d'Yonne Habitat, basée à Auxerre, gère ces logements.

La commune lui a concédé provisoirement le bâtiment par un bail emphytéotique de 55 ans, en contrepartie, elle s'est chargée des travaux et du financement. Les travaux ont débuté le 12 novembre 2007 avec comme maître d'œuvre M. Le Ru Thierry, architecte à Auxerre.

Quelques chiffres...

- 1 T2 de 47,38 m² + parking et jardin
- 1 T3 de 65,81 m² + parking et jardin
- 1 T5 de 105,97 m² + parking et jardin

Ils sont équipés d'un chauffage individuel gaz et d'une production d'eau chaude sanitaire solaire pour 2 logements.

Loyers au 09/2009 (charges comprises):

T2 : 297,04 €, T3 : 374,01 €, T5 : 535,35 €

Coût de l'opération : 448 540.02 €

- Subvention état : 9475 €
- Subvention département : 73 680 €
- Subvention commune : 13 000 €
- Subvention région : 6000 €
- Prêts CDC : 205 311 €
- Apport Val D'Yonne : 95 804,02 €

*Pour l'instant, le T5 est inoccupé . Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie ou directement la SA HLM Val d'Yonne Habitat :
Tel : 03 86 72 20 80*

UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

La décision de construire une école des filles remonte au début des années 1860, étant attendu que :

"La maison louée pour en tenir lieu est inhabitable et se trouve placée dans les plus mauvaises conditions de salubrité, étant trop petite de moitié, située au nord dans un endroit bas et humide, partant nuisible à la santé des élèves et ayant déjà gravement compromis la santé de l'institutrice elle même"...

... "le logement de l'institutrice est insalubre à cause de l'impossibilité d'y faire du feu sans que la maison ne soit remplie de fumée"... (Extraits des registres municipaux) Le loyer était de 90F par an.

Pour la future construction, la commune achète en 1864 une maison avec 15 ares de terrain autour à Ferdinand Davoise, taillandier et adjoint au maire, pour la somme de 3000F plus 300F de frais de notaire. Il tenait depuis peu cette mesure des héritiers Lagarde Pierre, tisserand à Toucy. La mesure située en bordure de route fut démolie.

Labrune, architecte à Auxerre, en dressa les plans et les frères Perreau, maçons à Merry-la-Vallée l'érigèrent entre 1865 et 1866.

Pour financer la construction, la commune vendit après accord du préfet 3 coupes de réserve des bois communaux d'une superficie de 24 hectares et 67 ares, à raison d'une coupe par an de 1865 à 1868 pour la somme de 42 000F. Le coût s'éleva à 21 913,12F, y compris les frais d'architecte, auquel s'ajoutèrent 300F pour le mobilier et 300F pour construire un puits en 1873.

La vente de bois couvrant largement les frais, le reste fut utilisé à d'autres besoins, en particulier la réparation de l'école des garçons, l'école actuelle. Il est relaté dans un registre municipal :

«réparations tellement urgentes qu'il y avait danger pour la vie de l'instituteur et sa famille si les réparations n'étaient pas faites au plus tôt»

En 2009, l'histoire se répète, des réparations urgentes s'imposent aussi, bien que les institutrices ne soient pas en danger ! A la différence que la vente de 2 ou 3 coupes de bois ne couvriraient pas les frais, tout juste ceux de l'architecte..., les temps ont décidément bien changé !

G.P.

Enfouissement des réseaux électriques



Le réseau aérien haute-tension va disparaître de notre paysage

La trancheuse : une machine impressionnante... Elle creuse la tranchée, pose le câble, pose le grillage de protection et rebouche la tranchée !

Jusqu'à la fin du mois de juillet les Merrillons ont vu se creuser un grand nombre de tranchées qui ont traversé peu à peu tout le village. Le chantier était parsemé de panneaux peu coutumiers portant des sigles déjà entendus mais peu connus comme ERDF ou SPIE.

Ce chantier aujourd'hui terminé avait pour but un enfouissement des lignes électriques avec pour corollaire la suppression d'un grand nombre de poteaux électriques.

Pourquoi un tel enfouissement ?

Deux raisons sont invoquées pour un tel chantier. L'une de ces raisons se retrouve surtout dans les zones à caractère touristique, il s'agit alors d'un embellissement du paysage.

Une autre raison est plus terre à terre, c'est d'ailleurs celle qui a décidé ERDF de mettre en route ce chantier. Il s'agit ici de procéder à une « fiabilisation climatique : givre, neige et vent ». Beaucoup se souviennent de ces hivers rigoureux où une partie de la France s'est retrouvée sans courant parce la neige ou le vent avait mis à terre des lignes électriques. Merrillons dormons tranquilles le spectre de ce danger s'éloigne aujourd'hui de nous.

Revenons maintenant à ces sigles presque familiers mais en fait mal connus.

ERDF disions nous.

Il s'agit en fait d'une société créée par EDF pour tenir compte d'une orientation européenne demandant de dissocier la prestation de production et de vente d'énergie électrique de la prestation de distribution. ERDF assure depuis le premier janvier 2008 l'exploitation des réseaux de distribution électrique et procède à des travaux de maintenance et d'amélioration. Ses ressources proviennent d'un « péage » réglé par les sociétés qui vendent leur production électrique, à ce jour principalement EDF. Les interventions sur le réseau ne viennent donc pas écorner le budget de la commune, « détail » qui a son importance.

SPIE disions nous.

Il s'agit en fait d'un grand groupe intervenant dans de nombreux secteurs que ce soit la production d'énergie ou comme en ce qui nous concerne l'installation et la maintenance de réseau.

Ils ont en l'occurrence été sélectionnés par ERDF pour la mise en œuvre de ce chantier.

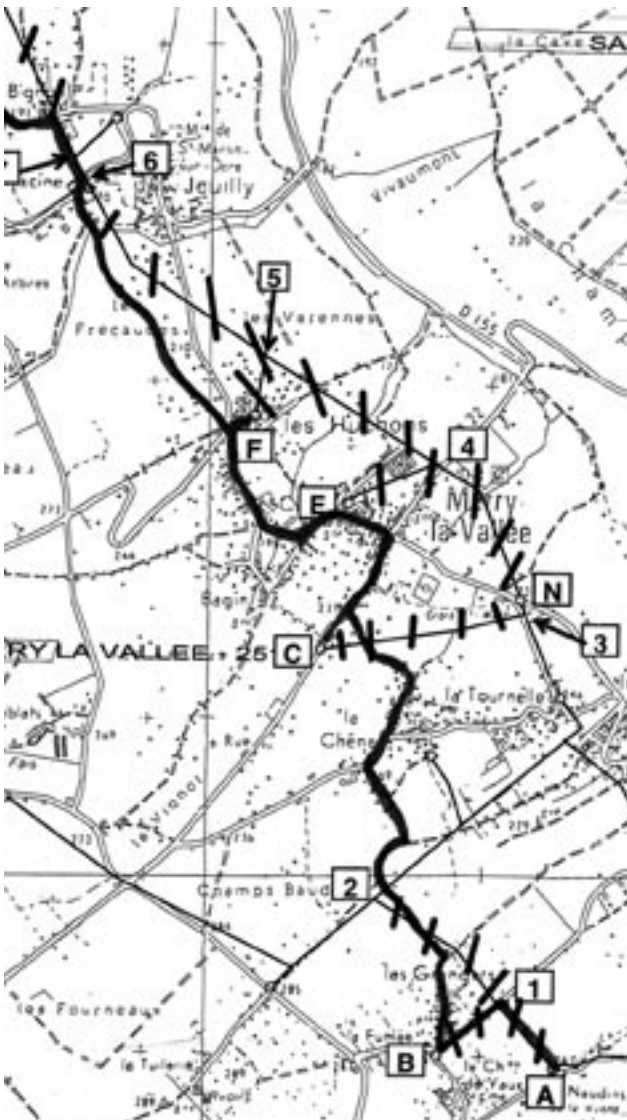


Le nouveau transformateur sur la place n'est pas encore installé

Que concernait-il en fait ?

Si nous examinons le dossier déposé en mairie nous découvrons qu'il s'agit en fait de l'enfouissement d'une ligne électrique haute tension (20 000 volts) qui se développe sur les communes de Saint-Aubin-Châteauneuf, Saint-Martin-sur-Ocre et Merry-la-Vallée. Pour ce qui concerne Merry, ce sont quatre mille cent quatre mètres de tranchées qui ont été réalisées, ce sont quatre vingt quatorze poteaux électriques qui vont très prochainement disparaître de notre paysage.

A ces travaux d'enfouissement viennent se joindre des travaux de pose de transformateurs électriques afin de pouvoir livrer l'énergie en 220/400 volts correspondant aux usages qui sont les nôtres. Bien sûr tout n'a pas été enfoui puisqu'il s'agit de sécuriser la ligne principale d'arrivée de courant.



En traits forts : le passage du câble électrique
Traits barrés : les lignes aériennes qui vont disparaître



Dans les rues du village, la tranchée a été faite avec un tractopelle



Ce chantier a permis d'améliorer gratuitement l'état de certains chemins. Ci-dessus : la Vaux-Bornat

Partie de Saint-Aubin-Châteauneuf, la tranchée est arrivée à Merry par le chemin de la Vaux-Ferrée au-dessus de Jeully, a continué rue de Saint-Aubin, rue de l'église, rue de Toucy, rue de la Tournelle, chemin de la Vaux Bornat, chemin des Grangées, et le sentier des Naudins pour aboutir au gros transformateur des Naudins.

Francis Rique

Devoir de mémoire



Un hommage particulier à nos poilus pour la cérémonie du 11 novembre

Comme dans chaque ville et village de notre pays, nous nous sommes réunis autour du monument aux morts pour commémorer l'Armistice du 11 novembre 1918.

Une assemblée plus nombreuse qu'à l'ordinaire était là pour célébrer la liberté retrouvée au terme de quatre années terribles, faites de douleur, de larmes et de drames quotidiens.

La présence d'adolescents était réconfortante, ils sauront sans doute prendre le relais pour honorer nos morts et transmettre à leur tour un message de paix entre les peuples.

Un grand merci à nos jeunes écoliers qui, sensibilisés par leurs enseignantes, sont toujours là pour égrener la litanie des noms de ceux qui ont sacrifié leur vie pour la France. Grâce à eux, la jeunesse reste présente à cette cérémonie.

Merci aussi à M. René Marchand qui continue d'assurer avec beaucoup de dignité son rôle de portedrapeau et à M. Guy Després pour la lecture du message de l'Union Française des Associations de Combattants et de victimes de guerre, l'UFAC.



Dépose de la gerbe au pied du monument aux morts

Un hommage émouvant

Cette année, en accord avec M. le maire indisponible ce jour là, un hommage original a été rendu à nos morts de 1914-1918. Sous la présidence de son adjoint, M. Guy Prévost, les discours officiels ont été écourtés pour permettre aux enfants de déposer une rose rouge sur la tombe des soldats dont le corps est inhumé dans notre cimetière.

A chaque halte devant une sépulture, quelques mots sur la vie du disparu permettaient de le sortir de l'anonymat ; 91 ans après la signature de l'Armistice, la quasi-totalité des participants à la cérémonie ignorent tout de ces hommes tombés au combat.

13 soldats sur les 37 morts pour la France sont inhumés dans notre cimetière, les corps ayant été ramenés par des convois spéciaux quelques années après la guerre.

Les autres sont dans des cimetières militaires, d'autres encore n'ont jamais été retrouvés ; broyés ou ensevelis par l'artillerie allemande.



Une rose est déposée sur la tombe d'un soldat

La concession de Marcel Dechamp restaurée

La commune a rempli son devoir de mémoire en restaurant la sépulture de Marcel qui était dans un état déplorable.

Il s'agissait d'honorer la mémoire d'un soldat qui sacrifia ses 20 ans dans cette guerre et du premier pas dans la remise en état de notre cimetière qui débutera véritablement en 2012 quand la procédure de reprises des concessions abandonnées sera terminée.

Célibataire, Marcel n'a pas eu de descendance pour entretenir sa tombe sinon sa pauvre mère qui mourut 2 ans après lui.

Fils de Dechamp Marie originaire de Saint-Aubin-Chateaufort et de Trottier Irma, il habitait avec ses parents au Bourg, 15 rue de l'Eglise, où son père exerçait la profession de boucher. Marcel était le cousin germain de défunt Emile Trottier.



La sépulture restaurée de Marcel Dechamp

Soldat au 287e R.I., il est tué à Chevilly dans l'Oise le 3 septembre 1918 à 2 mois de l'armistice. Il avait 20 ans.

Actualités religieuses

*Cette année,
notre église
a retrouvé
un peu de vie*



Célébration d'une messe à Merry-la-Vallée le 2 juillet 2009

Une messe à Merry-la-Vallée

La diminution du nombre des pratiquants catholiques et la pénurie de prêtres a vidé notre église, sa fréquentation se résume à des cérémonies pour de rares enterrements.

Par ailleurs, son état n'incite pas à son utilisation. Le dimanche, les fidèles de notre village doivent se rendre à Saint-Aubin-Chateauneuf ou à Aillant-sur-Tholon pour assister à un office.

Pourtant cette année un événement s'est produit : le père Jan Wegrzyn curé d'Aillant et des paroisses associées y a célébré une messe le 2 juillet, assisté de M. Geoffroy de Bontin. Une vingtaine de personnes était présente. Il y a bien longtemps qu'une messe n'avait été dite à Merry-la-Vallée,



Le père Jan Wegrzyn

cela doit remonter au moins à une vingtaine d'années sous le ministère du père Noirot.

Dans l'été M. le curé a dit d'autres messes dans les communes voisines (Saint-Martin-sur-Ocre, Chassy, Egleny, etc) afin de faire revivre toutes ces églises privées de leur mission originelle. Cette initiative est à louer et espérons qu'elle sera reconduite.

En prévision de cet événement, des bénévoles avaient soigneusement nettoyé l'église qui en avait bien besoin. Malheureusement, lors de cette tâche, une personne tomba et se blessa grièvement ; le Cerclier lui souhaite bon rétablissement.

Baptême

Il y a bien longtemps aussi que notre église avait accueilli un baptême, ce fut pourtant le cas cet été. Le samedi 8 août, M. et Mme Yannick Faule, arrivés depuis peu dans notre village et installés rue de Saint-Aubin, baptisaient leurs charmantes jumelles, Célia et Maëlle.



Le baptême



La cérémonie du 15 juillet à la chapelle

Mariage

L'église était décidément très fréquentée cet été puisque Emmanuelle Delaplanque et Christophe Moreau, eux aussi nouveaux arrivants résidant au Chêne, y ont célébré leur union. Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.



La bénédiction des enfants

Cérémonie Saint-Félix

Tous les 15 juillet, date anniversaire de l'inauguration de la chapelle par les autorités civiles et religieuses et de sa bénédiction par Monseigneur Defois, une cérémonie religieuse regroupe de nombreux fidèles.

Le père Jan Wegrzyn bénit les enfants et adolescents présents en mémoire d'un enfant martyr du nom de Félix qui sacrifia sa vie par fidélité à sa foi chrétienne au cours du Ve siècle.

G.P.

Le professeur Roger Henrion

élu vice-président de l'Académie nationale de médecine



Roger Henrion et son épouse Edith

Notre village, où sont ancrées ses racines paternelles, est particulièrement honoré par la réussite de l'un de ses enfants dans le monde médical. Roger, le Cerclier t'adresse ses félicitations pour cette brillante élection.

L'ÉTANG ROSSIGNOL



200 kg de gardons et 60 kg de carpes ont été déversés cette année dans l'étang par l'association "Le Rossignol et ses pêcheurs"

Pour 2010, les cartes de pêche seront vendues chez Jean-Pierre Boistard, 20, rue de Toucy.

La pêche est fermée depuis le 31 octobre mais précisons que la pêche aux carnassiers est prolongée jusqu'au 31 décembre.

Randonnée intercommunale

**Merry remporte
le trophée à Eglény**

La 13e édition de la randonnée intercommunale du SIVU des Belles Vallées a réuni 414 randonneurs venus des 7 communes adhérentes à Eglény où un rafraîchissement et un repas les attendaient. (303 marcheurs, 36 cavaliers et 75 vététistes)

La commune qui a le plus de participants, en fonction de sa population, est chaque année récompensée.



Beauvoir étant hors concours cette année pour avoir gagné en 2008, c'est Merry-la-Vallée qui a emporté la compétition.

La commune d'où sont partis le plus de randonneurs a été Parly avec 100 participants.

Rendez-vous à Beauvoir en 2010...

De nouveaux boulangers à Parly

**Les époux
Vacher
prennent
leur
retraite**



Au centre Claudine et Roland Vacher, entourés par leurs successeurs

Dans la nuit du samedi 28 février 2009, Roland Vacher cuisait ses dernières baguettes. Après 35 ans de labeur à Parly, Roland et son épouse Claudine prenaient une retraite bien méritée même si madame laissait entendre que le contact avec la clientèle allait lui manquer, son penchant pour la discussion nous manquera aussi !

En 1987, M. Marcel Emonière, boulanger à Merry, cessa la fabrication du pain ; le four était vétuste et nécessitait des réparations coûteuses dans lesquelles il ne voulut pas investir.

A partir de cette date, la boulangerie se transforma en dépôt de pain alimenté par Roland Vacher, ce dernier ayant acheté le fonds par-devant notaire.

En 1996, au départ d'Emonière, la commune rachète le bâtiment, qu'elle avait vendu en 1942 à la Coopérative (!) et y installe des

épiciers, M. et Mme Jaegly, qui continuent le dépôt de pain quelque temps.

L'épicerie marche mal et doit fermer ses portes. C'est à partir de ce moment que Roland Vacher commence ses tournées à Merry-la-Vallée, au grand soulagement de Merrillons souvent âgés qui ne possèdent pas de moyens de transport.

La boulangerie à Parly est ouverte de 6h30 à 13h et de 16h à 19 heures.

Fermeture dimanche après-midi, mercredi après-midi et lundi toute la journée.

LES BOULANGERS À MERRY-LA-VALLÉE

- Dansin Achille (1887- 1910?)
- Rodot Lucien (1911-1927)
- Jacquet Jacques (1927-1940)
- Berlin Raoul (1940-1954)
- Dissard Maurice (1954-1967)
- Emonière Marcel (1967- 1987)

Les époux Veysièrre, les repreneurs :

Vendre un petit commerce en zone rurale n'est pas aisé, les repreneurs ne se bousculent pas. Les jeunes boudent l'artisanat, au profit d'études parfois aléatoires, et la concurrence des grandes surfaces est impitoyable.

A la grande satisfaction de tous, M. et Mme Jean-Philippe Veysièrre achètent le fonds et continuent les tournées à Merry-la-Vallée.

Merrillons, il faut faire vivre ce service de proximité. Pensez à vous fournir chez cet artisan, le pain et la pâtisserie y sont très bons et l'épicerie de Parly est bien achalandée. Si ce commerce venait à disparaître, beaucoup d'habitants de notre commune seraient en difficulté pour leur approvisionnement.

G.P.

Fleurissement de notre village

Un bilan très mitigé pour cette année...



Une nouvelle année est sur le point de se terminer et je peux déjà vous dire que le bilan est très mitigé. A cela plusieurs raisons : le temps en premier lieu, mais aussi le manque d'implication d'une grande partie des Merrillons.

L'équipe qui m'a accompagné depuis le début de cette magnifique aventure, et que je remercie encore une fois vivement, diminue d'année en année. A cela plusieurs explications : maladie, garde des petits enfants pendant les congés annuels, vacances. D'ores et déjà, une réflexion devra être menée sur la nécessité de poursuivre ou non le fleurissement de notre commune. Où ? Quoi ? Comment ? Avec quels moyens ? Avec qui ?

Personnellement ma disponibilité ne me permet plus de continuer sur les bases actuelles. Aussi je laisse ma place à qui voudra bien la prendre. Toutefois, je resterai à ses côtés pour l'accompagner dans la mesure du temps libre qu'il me restera.

Pour ce qui est de la remise des récompenses des maisons fleuries (il est bon de rappeler que seul les



MAISONS FLEURIES DE L'YONNE

Les félicitations du jury pour Gérard Caglini

Une fois encore, notre ami Gérard figure au palmarès du concours départemental, concours qui souffle cette année ses 50 bougies. Le Cerclier félicite aussi ce jardinier infatigable et talentueux pour le grand honneur qu'il fait à notre commune et le remercie pour son dévouement et le temps consacré au fleurissement du village.

fleurissements vus de la route sont pris en compte), il a été décidé de récompenser les personnes les plus persévérantes tout au long de la décennie qui s'achève.

Les membres du conseil municipal ont été volontairement exclus de cette liste, bien que certains aient mérité d'être cités.

Gérard Caglini

MAISONS FLEURIES À MERRY

PALMARÈS 2009 (par ordre alphabétique)

Mme Perreau Mireille
M. Mme Boutin Jacques
M. Mme Coffre René
M. Mme Girault Laurent
Mmes Guigon Michèle et Danielle
M. Mme Grisard Johnny
M. Mme Henneguelle Yves
M. Mme Jxxx André
Mme Momboisse Monique
M. Mme Perreau Jean-Louis
M. Mme Prévost Roland
Mme Prévost Sylvette
M. Mme Tissier Robert
Mme Trottier Christiane
Ferme fleurie:
Mmes Couson Monique et Annick

En bref...



Les casseurs continuent de sévir ! Les vitres de la porte d'entrée de la salle des fêtes ont été brisées. Acte gratuit, puisque les auteurs ne sont même pas entrés, d'ailleurs il n'y a rien à voler. La commune devra quand même régler les 250 € de franchise de l'assurance...



Des jeux d'enfants ont failli mal tourner à l'abribus des Huchons. Fort heureusement seule une partie de l'abri a brûlé grâce à l'intervention de voisins, que nous remercions vivement. Le maire en personne répara promptement les dégâts



Lors de la tempête de février, des tuiles de l'église se sont envolées, ce qui est assez fréquent lors de coups de vent. L'entreprise Jacques Gaillard de Toucy, dont la réputation n'est plus à faire dans notre village répara facilement les dégâts grâce à sa nacelle. Coût 800 €



Fin août, des frelons ont élu domicile au sommet de la cheminée de la mairie. Une première intervention des pompiers par l'intérieur resta vaine. Il fallut avoir recours à la grande échelle pour les déloger. Ouf, la rentrée scolaire pouvait se faire en toute sécurité !



LA SÉPULTURE DE MELLE PHILOMÈNE BERRY RESTAURÉE.

La commune a nettoyé la pierre et fixé la croix qui était tombée. Cette sépulture présente un caractère historique puisque Philomène, qui habitait au Chêne, fut la première institutrice de Merry-la-Vallée.

Sur cette croix, il est écrit :

«Ici repose Mademoiselle Philomène Berry 1ère institutrice de Merry, décédée le 8 janvier 1884 à l'âge de 45 ans. Elle emporte les plus vifs regrets de sa famille qui la chérissait, et qui espère la revoir au ciel»

Sauvegarde du site Saint-Félix

Un nouveau conseil d'administration est élu. Marcel Poulet succède au professeur Henrion



L'arrivée de la randonnée Saint-Félix du 22 mars vers midi

Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2008 :

Le président Roger Henrion ouvre la séance en présentant les excuses de Mmes Thérèse Frécaut, Claire Parrot, et de M. Roland Chailloux. Il rappelle ensuite que l'association a été créée il y a vingt ans pour restaurer la chapelle St-Félix et en faire un mémorial de l'enfance malheureuse et maltraitée. Il fait un historique de la recherche des fonds nécessaires aux travaux et rappelle les différentes activités qui ont aidé et accompagné la renaissance du lieu : concerts, randonnée de l'Enfant Félix organisée chaque printemps par la municipalité, cérémonie religieuse de bénédiction des enfants le 15 juillet de chaque année. Il adresse de chaleureux remerciements à toutes les personnes qui, par leur opiniâtreté, leurs conseils, leur dévouement et leurs dons ont contribué à la réussite d'une entreprise qui pouvait paraître bien chimérique au départ : Mme Lux, M. Pierre Prévost, maire, le Père Noirot, M. Roland Chailloux, M. Puynesge, M. Jean-Luc Prévost maire, Mme Edith Henrion.

Le président évoque ensuite le devenir de l'association dont la dissolution était envisagée depuis plusieurs années, le but ayant été atteint. Finalement il a été jugé plus judicieux d'accomplir jusqu'à son

terme le bail consenti pour 35 ans par la municipalité de Merry-la-Vallée en 1990 et qui court donc jusqu'au 31 août 2025.

Plusieurs membres du conseil d'administration désirant se retirer, l'assemblée est invitée à élire un nouveau conseil qui, après le vote, s'établit comme suit :

LE NOUVEAU CONSEIL

Président, Marcel Poulet ; vice-président, Guy Despérak ; secrétaire, Anne-Marie Poulet ; secrétaire-adjoint, Philippe Noirot ; trésorier, Guy Prévost ; trésorière-adjoint, Claire Parrot ; Membres : Geoffroy de Bontin, Roland Genreau, Jacques Guespéreau, Marie-Thérèse Laveau, Marie-France Lux, Danielle-Marie Marquézy, Françoise Prévost, Jean-Luc Prévost.

A l'issue de la mise en place du nouveau conseil d'administration le président Marcel Poulet remercie tous les membres du précédent conseil pour le travail accompli et propose que M. le professeur Roger Henrion, récemment élu vice-président de l'académie nationale de médecine, soit nommé président d'honneur, proposition adoptée à l'unanimité sous les applaudissements.

Conseil d'administration du 4 avril 2009

Présents : M. Roger Charpy , maire, Marcel Poulet, Guy Despérak. Anne-Marie Poulet, Guy Prévost, Marie-Thérèse Lavau, Marie-France Lux, Geoffroy de Bontin, Roland Genreau, Philippe Noirot.

Le conseil se réjouit de la réussite de la 12e randonnée de l'Enfant-Félix et remercie la municipalité et tous ceux qui se sont associés à l'organisation. La manifestation qui a rassemblé environ 120 randonneurs pédestres, équestres et cyclotouristes, a été évoquée par un article avec photo dans l'Yonne Républicaine du 24 mars 2009.

Le président rend compte des modifications des statuts qui ont été entérinées par la préfecture avec la composition du nouveau conseil d'administration. Il est décidé de lancer un nouvel appel à cotisation laquelle est fixée à partir de 10 Euros. Le taux de réponse à cet appel est excellent puisqu'on compte à ce jour 70 cotisants parmi lesquels beaucoup ont spontanément majoré le montant de leur cotisation.

La réalisation de fouilles de sondage complémentaires à celles exécutées par Ghislaine Noyé est envisagée. Ces sondages devant être effectués sur la légère levée de terre qui sert approximativement de limite à la parcelle créée autour de la chapelle, nécessitent l'accord du propriétaire riverain. Une autorisation lui a été demandée (sans réponse à ce jour) avant de solliciter l'indispensable autorisation du service régional de l'archéologie.

Il est décidé de mettre en chantier la publication d'un ouvrage sur la chapelle et l'ensemble du site St-Félix. Une recherche et collecte de documents et photographies, notamment des travaux de restauration, est lancée. Anne-Marie et Marcel Poulet pour la partie historique et Guy Prévost pour l'histoire de la restauration, se chargeront de la rédaction. Le président fait ressortir l'intérêt qu'il y a à ne pas limiter le sujet strictement à la chapelle mais au contraire de l'étendre à l'ensemble du site qui est aussi l'objet et le titre de l'association. De nombreux documents existent aux archives départementales ; déjà photographiés, les plus significatifs pourront être reproduits : plans de la forêt, des étangs, des chemins, parchemins, sans oublier les nombreux ferriers qui font partie de l'environnement de la chapelle, tous éléments qui, par le texte et l'image, renforceront l'intérêt et l'attractivité de la publication.

Le 20 mai plusieurs membres du conseil se sont retrouvés à la chapelle pour une toilette générale du bâtiment et des abords. Les mousses qui avaient tendance à envahir le soubassement de grès ferrugineux ont été traitées et éliminées. Le traitement extérieur des boiseries (portail et fenêtres) effectué l'année précédente par nos soins est satisfaisant et doit pouvoir suffire pour plusieurs années.

La cérémonie du 15 juillet s'est déroulée dans les meilleures conditions. M. le curé d'Aillant-sur-Tholon a béni les enfants présents après avoir évoqué l'enfance malheureuse de nos jours.

En octobre notre association a participé à une réunion, à Aillant-sur-Tholon, des associations de sauvegarde des chapelles de l'Yonne. Après une intéressante visite de la chapelle-ermitage Ste-Anne plusieurs questions ont été évoquées qui seront réexaminées au printemps prochain au cours d'une réunion élargie à davantage de participants.

La fréquentation du public du site St-Félix reste importante en toutes saisons. Il serait souhaitable que les personnes qui, pour des raisons respectables, déposent des végétaux (fleurs ou feuillages) à l'intérieur de la chapelle veillent à les retirer avant qu'ils se dégradent ou tombent au sol ceci afin d'éviter l'apparition de parasites ou de moisissures. Il est demandé en outre de ne pas quitter les lieux en laissant des bougies allumées et, même éteintes, de ne pas les laisser sur place.

Le président : Marcel Poulet



Le nouveau conseil (le président prend la photo...)

Comité des fêtes

*Un avenir
incertain*



De délicieux jambons rotis à la broche...

Au moment de la mise sous presse du Cerclier, le calendrier du Comité des fêtes n'est pas encore connu dans le détail, l'assemblée générale ayant lieu le 4 décembre. Toutefois, les manifestations suivantes seront peut être reconduites en 2010 :

- Théâtre : Janvier
- Moules frites : Février
- Concours de belote : Mars
- Randonnée St-Félix : Mars
- Méchoui : Mai

Le comité des fêtes s'interroge sur son avenir. Nos manifestations qui ont pour but de créer quelques animations dans notre village et d'y maintenir une certaine convivialité, sont boudées par les Merrillons. Peu se déplacent et sans la participation d'amis fidèles de communes avoisinantes, plusieurs manifestations auraient été annulées.

Déjà en 2007, nous avons dû mettre un terme à notre fête patronale, la Saint-Fiacre, vieille tradition locale, qui nous tenait à cœur. Une participation très faible, un déficit chronique et un manque de bénévoles ont eu raison de notre tenacité.

Si nos manifestations n'intéressent plus, nous devons peut être mettre la clé sous la porte comme l'a fait récemment le «Club animation».

De plus, le manque de bénévoles est problématique. La poignée restante avance en âge et le poids des ans se fait sentir, d'autant plus qu'aucune relève ne se manifeste.

Espérons que l'année 2010 verra les membres du Comité des fêtes, qui consacrent une partie de leur temps libre à l'animation de notre village, poursuivre leurs efforts...

Le bureau



Concours de belote du 14 mars



Soirée théâtre du 7 février

La troupe du Caribou de Briçon a joué une pièce de boulevard intitulée «Une nuit chez vous Madame» de Jean de Letraz. L'histoire avait pour thème la monotonie de la vie d'un couple perturbée par l'irruption de l'amoureux de madame. Le tout agrémenté de la complicité du domestique et de l'arrivée inopinée d'une tante...

Quiproquos et répliques truculentes se sont enchaînés. Un spectacle réjouissant très apprécié du public.

AJM Merry-la-Vallée

*L'AJM, ou
le football
autrement*



La valeureuse équipe de l'AJM et un supporter, Albert Bénéton, ancien maire, qui a donné son nom au stade de Merry-la-Vallée

Lorsque l'on regarde la définition du mot football dans le dictionnaire, nous y retrouvons la définition suivante : « Sport de ballon opposant deux équipes de onze joueurs ». Dans Astérix, bande dessinée que l'on ne présente plus, un village d'irréductibles gaulois résiste à l'envahisseur Romain.

A Merry-la-Vallée une association de football à sept (l'AJM, Association de la Jeunesse Merrillonne) résiste à l'envahisseur « Onze » en pratiquant le ballon rond au sein de l'UFOLEP (Union Fédérale des Œuvres Laïques et de l'Enseignement Public) Plus dynamique, plus ouverte, cette manière de pratiquer le football différemment à, entre autre, la particularité d'être accessible aux 16 à 96 ans !

Créé en 1988, ce club haut en couleur est aujourd'hui dans le 4e groupe d'une compétition qui en compte sept, pour 64 équipes. Fort de 17 joueurs licenciés (auxquels de nombreux autres pratiquants se joignent chaque mercredi soir lors de l'entraînement) et bien que connaissant chaque année un démarrage poussif en championnat (on appelle cela le syndrome de l'AJA), l'AJM vise l'une des trois premières places synonymes de montée en troisième division.

Soutenus par de généreux sponsors, la devise du club reste toujours la même : « du fair-play, du beau jeu et beaucoup de plaisir ».

Gageons donc pour conclure, que cette saison 2009-2010 apporte à cette association de belles victoires, de nouveaux ballons et un nouvel éclairage de terrain pour l'hiver !

Enfin si quelques courageux souhaitent nous rejoindre pour les entraînements ou les matchs, si quelques généreux donateurs souhaitent se manifester, ils pourront contacter Thierry Pinas, notre président, Christophe Robin de Pourrain, notre trésorier ou Patrice Léouffre de Chassy, notre chargé de communication.

Pour les autres, simple mais ô combien important public, nos matchs du dimanche matin et notre tournoi annuel du 2ème samedi de septembre de 13h à 20h vous accueilleront à bras ouverts au stade Albert Bénéton.

Patrice Léouffre
Chargé de communication (ou presque)

Association "Reliance"

**Présidée par
Claire Parrot,
elle compte
22 adhérents**

RELIANCE
Association loi 1901



Le bilan des activités 2009

Mardi gras: Activités pour les enfants : goûter, défilé dans le village et mise à feu du bonhomme carnaval.

Sortie orchidées : Sur la champagne et chez Mme Huguette Viel. Reconnaissance des espèces locales, avec petit rappel botanique, photos.

Visite guidée de Saint-Aubin : Histoire de l'eau et des lavoirs, maisons en briques ou à entourage en briques, visite du pressoir.

Vide grenier : Exposition photo sur les orchidées de Merry-la-Vallée, fabrication et cuisson de pain
Vide grenier de bandes dessinées

Stage informatique

Concert : Sylnuvanu , Jazz Ricky Ford et ses élèves

Conférence de Marcel Poulet sur l'histoire du château de Vaux.

Pressenti pour la présidence 2010 : Francis Rique
03 86 73 03 78 ou francisrique@orange.fr
Si vous avez des idées d'animation, de sortie ou si vous voulez participer n'hésitez pas à nous contacter au 03 86 73 03 78 ou asso.reliance@gmail.com

Patrick Maniez

Nous vous avons présenté les activités que l'Association Reliance a réalisées au cours de l'année écoulée. Peut-être est-il bon de vous rappeler aussi ce qu'est Reliance et en quoi vous pourriez vous sentir concernés.

Reliance a pour but de contribuer à revitaliser la vie sociale et culturelle dans le village. Ce but elle le réalise modestement en fonction des motivations de ses adhérents et de leurs amis. Sans eux, rien ne serait possible.

Les animations proposées sont portées par un volontaire, une personne qui a envie de la voir vivre. Autour d'elle se rassemblent d'autres personnes venues lui donner un coup de main. Le financement est assuré par les cotisations de ses membres même si l'on pourrait souhaiter que certaines activités - le carnaval pour les enfants - soient prises en charge par la municipalité (voici donc un débat amorcé : comment contribuer à impulser la vie sociale au village) Si vous avez une passion, si vous souhaitez la faire partager, pourquoi ne pas venir nous rejoindre ? Avec nous, venez faire vivre vos passions et contribuez ainsi à animer notre village dans la version mérillonne de l'auberge espagnole qu'est Reliance. Une réunion sera programmée sitôt le Cerclier distribué et nous serons heureux de vous accueillir parmi nous.

Francis Rique

"L'idéale", la coopérative de boulangerie

Jean-Michel Davoise fait resurgir notre passé



De 1911 à 1959, existait à Merry-la-Valée une coopérative d'alimentation et de boulangerie. C'était une formidable entreprise de troc, avec une gestion collective très complexe, qui a su prospérer de nombreuses années grâce au dévouement de ses dirigeants, à la compétence des gérants boulangers, à l'engagement de chaque sociétaire dans la distribution des sacs, le charroi du bois et à l'aide bénévole apportée par les instituteurs en place.



Les cultivateurs, très nombreux à l'époque, y échangeaient du blé contre de la farine, du pain, du son pour les animaux et de la braise pour les fourneaux. Ceux qui n'étaient pas cultivateurs ou en manque de blé le faisaient en argent à des prix défiant toute concurrence. Dans ce troc, la comptabilité des pains se faisait à l'aide de «tailles».

Jean-Michel Davoise a, dans sa jeunesse, côtoyé de près les organisateurs de cette coopérative : son père, Jules Davoise, une figure du pays et membre fondateur en a été le trésorier durant 42 ans.

Jean-Michel s'est plongé dans ses souvenirs et n'a pu résister au plaisir d'en retracer l'histoire, aidé par des archives retrouvées, les familles des anciens gérants et des merrillons qui ont connu cette époque.

Aidé par un éditeur de la région (Logicart de Toucy), le résultat est un document de 328 pages A4, sans

prétention, contenant un résumé de la création, des délibérations et des décisions importantes. Il y a glissé quelques anecdotes, des photos et des copies de documents. Des tableaux chiffrés récapitulatifs des réunions et conseils d'administration ainsi que la liste des membres, permettant d'avoir une idée de l'activité communautaire d'une grande partie de la population dans cette réalisation.

Jean-Michel Davoise a lancé une souscription dans l'été et fait tirer 100 exemplaires vendus au prix unitaire de 30 €. Son seul regret est de ne pas avoir prévu quelques exemplaires supplémentaires car ils ont tous été distribués alors que d'autres demandes voient le jour.

Que d'émotions pour les merrillons de souche (et d'un certain âge) à la lecture de ce document! Les souvenirs resurgissent, on revit des pratiques oubliées mais enfouies au plus profond des mémoires, on retrouve des anecdotes, des visages et des noms oubliés de personnes disparues que l'on a connues, on savoure la merveilleuse écriture des documents reproduits, avec ses pleins et déliés, d'une époque où le stylo bille n'existait pas.

Merci Jean-Michel d'avoir ainsi conservé pour les générations futures une partie de la mémoire de notre village qui aurait pu disparaître à jamais.

"Le Galopin"

**Son créateur,
Alexis Riaboff
se confie
au Cerclier**

*Un interview de
Francis Rique*



Monsieur Riaboff vous gérez Le Galopin. Les habitants de Merry en connaissent le nom, mais plus précisément pour mieux le leur faire connaître, dites-nous, le Galopin c'est quoi?

Le Galopin c'est en fait trois activités en une. C'est une restauration gastronomique, un traiteur et un gîte rural. Le restaurant propose une cuisine plutôt contemporaine, un mélange de salé et de sucré apporté par le fruit. Nous proposons par exemple un magret de canard aux cerises, une truite aux framboises avec des amandes grillées. La cuisine gastronomique est réalisée avec des produits frais, la fabrication est maison. Le restaurant est ouvert d'avril à octobre du mercredi au dimanche inclus. Du premier novembre à fin mars il est ouvert le week-end et sur réservation en semaine.

Merry-la-Vallée est un petit village alors pourquoi avez-vous installé cette activité ici?

En fait la vie est faite de rencontres. Pendant dix ans j'ai été traiteur pour l'AJA. Je tenais le Pony Express à Auxerre. Jean-Luc Prévost, à l'époque maire de Merry-la-Vallée, était client chez moi. Il avait des projets municipaux et envie de profiter des opérations Cœur de Village pour relancer l'activité et rénover le bâtiment de l'ancienne boulangerie. Il se trouve que je connaissais un élu d'Auxerre qui venait régulièrement à l'AJA. Il a appuyé le projet sachant que j'étais motivé à le faire avec la commune de Merry-la-Vallée. En fait il s'est agi d'un noyau de trois personnes. Je suis venu ici, je ne connaissais pas, j'ai trouvé ça très beau. Je me suis dit que ce site méritait d'y développer une activité comme celle-ci. Lorsque les gens décident de décompresser, je pense que c'est un endroit qui peut leur convenir. Je peux reprendre une phrase du Saint-Patrick de Bleury lorsqu'il lançait sa promotion en disant que c'est un endroit bucolique. Je pense que c'est un peu ça. Aupara-

vant je ne connaissais pas. Si je n'avais pas rencontré Jean-Luc un jour, je n'aurais jamais découvert Merry-la-Vallée. Ce projet c'était pour moi l'occasion d'accéder à un rêve. C'est ce que j'avais toujours espéré faire quand je suis rentré dans le métier de la restauration. Faute de moyens je n'aurais pu le monter tout seul. Dans ce projet, j'ai pu apporter mon expérience et une partie du financement. Les deux tiers du financement apportés par la commune et le conseil général m'ont permis de faire ce que je voulais.

Pouvez-vous nous expliquer comment vous êtes entré dans le métier?

Quand je suis rentré dans le métier j'avais dix sept ans. Je voulais être autonome et je suis parti sur Paris. Je me suis dit qu'est-ce que je peux faire pour gagner ma vie et être autonome. J'ai regardé dans le journal la colonne hôtellerie-restauration en me disant que pour être serveur il ne fallait pas être plus bête qu'un autre. Je suis allé me présenter dans une maison qui s'appelait Bofinger et qui recherchait un commis de bar. En arrivant chez eux j'ai constaté que c'était une des plus grandes brasseries parisiennes employant quatre-vingts personnes les trois quarts diplômés. J'ai eu la chance de bien passer avec le directeur, de rencontrer le grand patron qui a voulu me donner ma chance qui m'a dit « je vous prends » et qui m'a formé. J'ai travaillé dans cette entreprise pendant deux ans. Puis ils ont racheté le restaurant Lapérouse et on m'a donné la responsabilité du bar et de la salle. Ensuite j'ai voulu m'installer. Je suis revenu dans la région à vingt et un an. J'ai fait de l'intérim pour SOS serveur. Je suis entré comme extra puis comme permanent à La Salamandre pour Serge Colas. J'ai travaillé à la Taverne de Maître Kanter. J'ai été maître-d'hôtel chez Jean David Daudet qui ouvrait un restaurant : Le Trou Poinchy. J'y ai fait des journées de dix huit heures. Faire cela pour un patron

donne envie de se mettre à son compte. Je me suis mis à la recherche d'une petite affaire, je n'avais pas de budget. J'ai fait un stage de deux mois et demi à la chambre des métiers sur l'aide à la création. Il était animé par Monsieur Bailly. Nous avons fait un dossier avec un prévisionnel de deux cent cinquante mille Francs pour la reprise du Pony Express. La Banque populaire qui à l'époque aidait les petites entreprises a financé. La direction départementale du travail donnait une aide de cinquante mille francs. Ceci a motivé tout le monde. Cela m'a mis le pied à l'étrier. C'était une petite entreprise, rue de Paris. Il y avait une ambiance Saint Germain des prés. Elle possédait des caves voutées. J'ai organisé des diners spectacles avec des artistes. Nous avons dévié les wee-kends en piano bar. Nous faisons du karaoké en direct avec un pianiste.



L'établissement s'est développé. Nous réalisons une cuisine conviviale. Nous recevons des gens qui fréquentaient l'AJA. C'est comme ça que je suis rentré chez eux pour leurs salons VIP. Je suis resté dix ans là-bas.

Pour moi tout s'est toujours plus ou moins bien goupillé. Un gros sponsor de l'AJA a souhaité que sa cafétéria reprenne l'activité traiteur. Je n'avais pas de contrat. J'ai été amené à quitter l'AJA mais je savais que je venais à Merry. Je me suis retrouvé ici en perdant soixante dix pour cent de mon chiffre d'affaires. Heureusement je connais beaucoup de monde, j'ai rencontré beaucoup de gens. J'arrive à faire face malgré une grosse baisse d'activité cet hiver.

Le traiteur et le gîte pour l'instant sont ce qui permet de maintenir le restaurant ouvert. La clientèle me permet de continuer de travailler. Actuellement, le Galopin ne pourrait pas se séparer de l'activité traiteur. Mon objectif est cependant de développer les activités restaurant et gîte pour pouvoir diminuer l'activité traiteur. Pour le traiteur je réalise une cuisine qui correspond à ce je fais au restaurant. Les gens qui viennent pour un mariage ou un repas de famille peuvent venir au restaurant pour faire leur choix. C'est la même cuisine. Ça fait une promotion réciproque. Ça peut être aussi des buffets qu'ils soient campagnards ou à thème. C'est en fonction de la volonté, du projet et du budget des gens.

Comment êtes vous devenu traiteur?

Des gens qui appréciaient le Pony Express m'ont demandé de venir faire leur mariage et d'apporter l'ambiance qui y régnait. Cela m'a amené à investir dans un véhicule et du matériel. En un an quatre vingts pour cent du chiffre d'affaires est venu de l'activité traiteur. C'est comme ça que je suis devenu traiteur de l'AJA. Cela s'est fait par étapes.

J'ai ouvert l'activité restaurant à Merry mais à terme je souhaite réduire l'activité traiteur. Je voudrais être de moins en moins obligé d'aller à des lieux situés à vingt kilomètres de chez moi. D'abord c'est très fatigant. Je suis papa depuis un an, je veux un peu profiter de ma vie de famille. Ensuite, je suis autodidacte dans ma cuisine. Il est très difficile de déléguer. Je ne peux pas être en deux endroits en même temps. Je voudrais donc arriver à vivre de l'activité restaurant pour conserver une vie de famille.

Quand j'ai un gros contrat de traiteur je dois fermer le restaurant car je ne peux être sur les deux lieux. Il y a à terme la solution de former. J'ai un petit jeune qui vient de commencer. Il a travaillé deux mois. Il vient donc de rentrer. La baisse de la TVA motive à créer des emplois. Je ferai encore le traiteur mais ça restera local, si possible de l'emporté. Sauf si ça se développe très fortement et que je puisse avoir deux piliers auprès desquels je puisse déléguer. Il les faut responsables et professionnels. Je me dis que je ne suis pas unique et que des gens sérieux il y en a.

Et dans tout ça quelles sont vos relations avec le village?

A la base, le projet devait être un multicommerce. Il devait être mis en place en deux ans. J'ai donc mis mon fonds de commerce en vente, en trois mois il a été vendu. Or le projet a pris six ans et demi pour se mettre en place. Je ne savais pas où m'installer. Je me suis installé provisoirement dans l'ancienne école pour pouvoir faire une saison, ça a duré cinq ans pendant lesquels j'ai travaillé dans de mauvaises conditions. Si je n'avais pas eu de l'estime pour certaines personnes, je ne serais pas resté.

Au bout de six ans, ouvrir une épicerie ça m'inquiétait un petit peu. Les gens ont pris leurs habitudes autrement. Je m'imaginai un peu plus de monde dans le bar où on peut garder un peu les gens au calme. Ça permet d'y faire une formule bistrot en complément d'une formule gastronomique. J'ai joué le jeu, la première année j'ai fait une formule bistrot à douze- treize euros. En fin de semaine j'ai dû jeter les trois quarts de la camelote. J'ai fait une formule bistrot avec un choix de trois entrées, trois plats, trois desserts à dix-sept euros cinquante, ça n'a pas mieux marché, j'ai dû arrêter les formules bistrot. S'il y avait eu un potentiel, j'aurais foncé dessus. Je fais de temps en temps, à la demande, des formules simples par exemple pour des entrepreneurs.

Malheureusement il n'y a pas de marché à Merry pour les formules bistrot. Pour avoir une viabilité de l'activité restauration, la seule solution c'est de développer une

entreprise ayant une renommée gastronomique. Il y a un potentiel pour cela, même si conjoncturellement il y a la crise. L'an dernier pour Pâques j'ai eu zéro réservation, cette année j'ai fait quatre-vingts couverts, pour le nouvel an j'en ai servi quatre-vingt-dix. Pour la fête des mères l'an dernier zéro couvert, cette année quarante. Tous les gens qui viennent chez nous parcourent de quatre-vingts à cent kilomètres. Nous avons une bonne communication grâce entre autre au Criquet. Sur Auxerre on est connu des chefs d'entreprises. Si on est complets à certaines dates c'est que la renommée se fait. Notre souci, c'est la semaine. Cette année le mois de juin a été une catastrophe. La conjoncture économique est ingérable.

Pour revenir aux relations avec les gens du village, on m'a dit que l'on m'avait boudé parce que je ne faisais pas épicerie, parce que j'étais cher pour le village, parce qu'il n'y avait pas de dépôt de pain. J'ai fait du pain pendant six mois, je peux vous dire que mes chevaux en ont mangé du pain. Il y avait une dizaine de personnes qui venaient. Ça me faisait prendre des réflexions. J'ai du arrêter. Ensuite on m'a redit que j'étais cher, mais il faut savoir qu'ici le seuil de rentabilité est de trois-cent mille euros de chiffre d'affaires par an. Mais pour moi en fait ma déception suite à ce projet n'est pas par rapport aux gens du village. Le projet a été suivi par rapport à des relations d'hommes. J'avais envie d'avancer avec eux, c'est ce que j'ai fait.

Il y a eu une relation forte avec l'équipe du Conseil Municipal. Mon seul regret c'est que la dynamique qui a

existé par rapport à ce projet ne semble plus présente dans le nouveau conseil. Je me trouve bien seul. Leur absence me pèse lourd. On n'a pas toujours le moral dans une affaire comme ça. Même s'il existe, je ne sens plus de soutien par rapport à la commune. Pour les relations avec le village, j'ai été juste surpris. Pendant cinq ans j'ai fait le repas des anciens, je n'en ai que de bons souvenirs. Au restaurant les gens du village sont peu venus.

Avant, j'avais une entreprise fortement rentable. Ici j'ai perdu quarante mille euros en deux ans. Si l'entreprise n'avait existé que par le restaurant, aujourd'hui il serait fermé.

Nous avons peu parlé de l'activité gîte, qu'en est-il exactement?

En fait on a modifié l'appartement qui était fait à la base pour moi. J'étais obligé d'aller chez moi pour m'occuper de mes animaux je ne l'ai donc pas occupé. J'aurais pu ne louer que le bas mais je trouvais que c'était aberrant. Je ne pouvais pas prendre le risque de problèmes de voisinage. Au début c'est mon frère qui a été hébergé là, puis il est parti. Je me suis dit il faut que l'on arrive à amortir cet appartement sous forme de location saisonnière. J'avais de la demande pour cela, je l'ai donc transformé en gîte. C'est un corde supplémentaire pour renforcer l'activité. Nous avons beaucoup communiqué la dessus depuis bientôt deux ans. Depuis douze mois, ça commence gentiment le week-end.

L'idée pour que ça tourne toute la semaine serait de créer une piscine chauffée et d'acheter une douzaine de VTT. Sur ce projet les banques me suivent et sont prêtes à m'avancer les cinquante mille euros nécessaires. J'en ai parlé au Maire pour voir sous quelles modalités cela pourrait se faire. J'espère à partir d'avril prochain inciter les gens à venir une semaine par an. Cela pourrait développer l'activité bar qui pour l'instant ne marche pas, ça peut développer également les repas de communion, de mariage et de baptême avec la possibilité d'héberger sur place des gens de la famille. Yonne tourisme travaille avec moi. Ils développent un package tourisme où les gens peuvent offrir un ensemble gîte plus repas. Un emplacement stratégique comme celui que présente notre complexe les intéresse. Prochainement je vais être référencé dans le guide du Routard. Les gens de Michelin devraient passer. Ça bouge peut-être. Afin de m'établir j'ai fait la route du vin, Merry n'a pas à rougir en terme de qualité prix de son restaurant.

C'est grâce à la formation que j'ai eue de ce métier qui m'a été inculqué par des gens de la vieille école que j'ai l'envie et l'endurance de faire durer. A aucun moment je n'ai voulu me débiter par rapport à ce projet, j'ai décidé de faire naître quelque chose, de le faire grandir.

Propos recueillis par Francis RIQUE
et validés par A. Riaboff



L'adil 89

Agence Départementale d'Informations sur le Logement

Un outil au service du public et des acteurs de l'habitat



La vocation de l'ADIL au plan départemental est d'offrir au public :

- Un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal pour acheter, construire, vendre, améliorer, rénover un logement : plans de financement, contrats avec les professionnels, dispositifs d'accès au droit, rapports locatifs, copropriété, impôts et fiscalité de l'immobilier, autorisation de construire, qualité de l'habitat, informations sur les aides et les marchés locaux de l'habitat...
- Une présentation de l'offre de logements et de terrains disponibles dans certains départements.

En contrepartie, l'ADIL est pour ses partenaires :

- Un observatoire sensible de la demande, des pratiques en matière de logement et de la mise en œuvre des décisions publiques
- Un expert neutre sur toutes les questions relatives au logement, qu'il s'agisse du secteur social ou privé
- Un outil au service de la prévention des difficultés

des ménages fragiles. Le rôle de l'ADIL, clairement défini, est en revanche circonscrit au conseil. *Une documentation est disponible en mairie.*

ADIL 89 Centre d'Information sur l'habitat de l'Yonne 58 bd Vauban 89000 Auxerre
Tél. 03 86 72 16 16 / Fax 03 86 72 16 17 / Site : anil.org / e-mail : adilyonne@wanadoo.fr
L'ADIL assure gratuitement des permanences d'information sur les questions relatives au logement et à l'urbanisme dans tous les chefs-lieux de cantons du département.

Bureau ouvert au public : Du Lundi au Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 Le Vendredi de 9h à 12h

Consultations :
Sans rendez vous dans les permanences
Sur rendez vous à Auxerre

Patrick Maniez

L'ADAVIRS

Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociale



Trop souvent les victimes d'infractions ont l'impression de ne pas avoir été suffisamment écoutées, soutenues ou reconnues dans leurs difficultés, or l'ADAVIRS peut offrir un soutien administratif, juridique et psychologique aux personnes intéressées.

Ainsi, toute victime peut être accueillie gratuitement et confidentiellement, informée sur les démarches à effectuer pour faire valoir ses droits et être accompagnée tout au long de la procédure judiciaire. Cette association s'adresse à toute personne vic-

time d'infraction pénale (menaces, injures, discriminations, violences, escroquerie, accident de la circulation, agression...)

Si vous souhaitez bénéficier des services de cette association, vous pouvez vous adresser en Mairie, ou contacter directement la permanence principale ADAVIRS à Auxerre (tél 03.86.51.66.14), ou la permanence à Toucy (le 1er jeudi du mois de 9h30 à 12h00 tél : 03.86.74.31.83)

La commune verse une subvention à cette association.
Myriam Gorin

Etat civil 2009

Nos joies et nos peines

NAISSANCES

Lou MATHIEU, né le 16 octobre 2009
de Félicien MATHIEU et Virginie BARSALOU

Julie MICHOT, née le 16 décembre 2008
d' Aurélien MICHOT et Stéphanie FRISQUET
(Julie est née après la parution du Cerclier 2008)

DÉCÈS

Raphaël MARIVAUX
Décédé le 16 février à Bagnols-sur-Céze (30)
Né à Merry (Arthé) le 31 mai 1920

Lucienne CHAILLOUX née CHOUX
Décédée le 12 juin à Sens
Née à Merry le 28 mai 1918

Jean-Pierre GRAILLOT
Décédé le 6 août à Auxerre
Né le 24 juillet 1951 à Joigny

Lucette GIBERT
Décédée le 26 septembre à Paris VI
Née à Merry le 31 mai 1925

Micheline MERCIER née LEONARD
Décédée le 2 novembre à Merry
Née le 8 février 1934 à Paris

Lucienne CONNAT
Décédée le 6 novembre à Courbevoie (92)
Née le 28 août 1917 à Merry

Mireille PERREAU
Décédée le 29 novembre à Merry
Née le 28 octobre 1951 à Merry

Pierre POURCHERON
Décédé le 4 janvier à Paris

Charles HUARD (1, rue des Sabotiers)

Marguerite FREDOUILLE
née le 3 mars 1920 à Merry
Décédée le 19 décembre 2008 à Joigny
(Marguerite est décédée après la parution du Cerclier 2008)

MARIAGES



le 29 août : Christophe MOREAU et
Emmanuelle DELAPLANQUE

NOUVEAUX ARRIVANTS

M. Mme Roger Etienne 5, les Grangées
Mme Gamblin Agnès 9, rue de Toucy
(ex école des filles)
M. Mme Faule Yannick 13, rue de Saint-Aubin
(ex maison Jolibois Françoise)
M. Mme Toubal Denis 21, rue de Bagin
(ex maison Genreau Richard)
Arrivés en 2008 mais malencontreusement oubliés sur
le "Cerclier 2008". Avec toutes nos excuses...



Les nouveaux arrivants 2008 : (de gauche à droite)
Mme Le Goff, Mme Wauthier, Famille Sanchez,
M. et Mme Toubal

Etat civil d'hier...

1909. Qui s'en souvient ?

NAISSANCES

- 11 janvier : Michaut Daniel Marcel
fils de Michaut Philippe Gabriel et de Fèvre Eulalie
- 15 février : Perreau Edgar
fils de Perreau Léon et de Fredouille Jeannine
- 22 février : Bardot Charlotte Clémence
fille de Bardot Siméon et de Ribière Marie Honorine
- 3 mars : Couson Martial Gaston
fils de Couson Louis et de Beaujard Alice Gabrielle
- 1 avril : Coupat Edgar Théophile
fils de Coupat Edmond Albert et de Laforge Marthe
- 9 avril : Desclaires Lucien Louis
fils de Desclaires Casimir et de Fredouille Laurence
- 27 avril : Trottier Robert Alphonse
fils de Trottier Emile et de Trottier Clémence Adrienne
- 11 juillet : Niel René Charles
fils de Georgette Niel
- 24 juillet : Trottier Louis Mari
fils de Trottier Louis Aldéric et de Charpy Marie Noémie
- 15 août : Brunat Pauline Juliette
fille de Brunat Paul et de Trottier Juliette Alphonsine
- 2 septembre : Viel Marcelline Lucienne
fils de Viel Bernard et de Prevost Lucie Julie
- 17 Octobre : Giblin Lucie Marcelle
fille de Giblin Jules Pierre et de Jolivet Clémence Marie
- 10 décembre : Bornat Antoinette Jeanne
fille de Bornat Grégoire et de Trottier Jeanne Françoise
- 17 décembre : Charpy Marcel Jean
fils de Charpy Thomas Joseph et de Bardot Julie Mathilde

MARIAGES

- 27 janvier : Prevost Sévère Edmond 29 ans et
Plaisir Augustine Marie 21 ans
- 6 février : Couvret Wilfrid Felix 30 ans et
Séjourné Marie Valentine 30 ans
- 13 avril : Gaillot Emile François 37 ans et
Huard Alice 24 ans
- 20 avril : Maison Lucien Jules 23 ans et
Fontenoy Jeanne 21 ans
- 14 juin : Robert Octave François 48 ans et
Bardot Marie Elise 43 ans
- 7 septembre : Tissier Gaston Cyrille 26 ans et
Charpy Irénée Suzanne
- 30 octobre : Joly Gustave Auguste 29 ans et
Berry Georgette 21 ans
- 16 novembre : Tissier Paul Marcellin 24 ans et
Tissier Jeanne 22 ans

DÉCÈS

Beneton Alsine Clotilde	28 mai	68 ans
Chaperon Jean Ferdinand	14 avril	1 an
Charpy Marcel Jean	19 décembre	2 jours
Connat Séraphine Eulalie	16 décembre	62 ans
Fredouille Eulalie Angéliq.	16 mars	82 ans
Giblin Vincent André	5 juillet	83 ans
Henrion Paul Julien	14 avril	35 ans
Michaut Daniel Marcel	17 janvier	6 jours
Michaut Marie Euphasie	20 septembre	68 ans
Tissier Louis	7 janvier	78 ans

1909. 50 ans déjà !

NAISSANCES

- 1 janvier : Couson Thierry
- 14 février : Durville Sylvette
- 9 mars : Perreau Colette
- 13 mai : Sirot Jean-Marc
- 3 juillet : Jolibois Christian (Mort pour la France)
- 14 juillet : Charneau Françoise
- 18 septembre : Langlois Jacky
- 23 décembre : Bardot Patricia

MARIAGES

- 18 juillet : Poulet Marcel
Freslon Anne-Marie
- 29 août : Deprez Pierre
Hurand Christiane
- 29 août : Dussange Jacques
Hurand Mireille

DÉCÈS

- 28 janvier : Trottier Clémence
- 15 juin : Giblin Jules Pierre
- 3 novembre : Prevost Georges Henri

Nous présentons depuis maintenant deux ans dans le Cerclier, en complément des relevés d'état civil de l'année écoulée, ceux datant respectivement de cinquante et cent ans en arrière. D'aucun peuvent retrouver dans ce rappel la mémoire d'une naissance, d'un mariage, d'un décès. Dans ce travail de mémoire sur la vie des habitants de Merry, nous souhaitons franchir une nouvelle étape. Si vous vous souvenez d'une des personnes citées il y a cinquante ou cent ans, que vous l'avez directement connue ou pour en avoir entendu parler dans votre entourage, nous pourrions recueillir votre témoignage et en quelques lignes faire revivre cette personne, cet événement, partie de l'histoire de notre village. Dans un tel cas, contactez le secrétaire de mairie ou un membre du conseil municipal. Nous déciderons alors avec vous d'une rencontre.

Un relevé de Francis Rique

NOS ARTISANS



LE GALOPIN
Restaurant - Traiteur
Cuisine Traditionnelle et Gastronomique

6 Place Henri Chamvres
89110 MERRY LA VALLEE
03 86 73 22 46

www.legalopintraiteur-gite-89.fr



DR Multi Services Rural

*Création et entretien de parcs et jardins. Clôtures
Abattage et élagage à risque. Préparation de sols
Taille de haies et de fruitiers
Tondobroyage. Gyrobroyage. Traitement / herbicide...
Engazonnement. Scarification*

Le Crot - 89110 MERRY - LA - VALLÉE
Tél./Fax: 03 86 73 03 57
SIRET : 413 421 819 RIM 090

ARTISAN MAÇON

M. LAZZARI

RÉNOVATION COUVERTURE CARRELAGE
AMÉNAGEMENT DE COMBLES

Tél./Fax : 03 86 73 66 38

6, rue des Huchons - 89110 MERRY la VALLÉE
SIRET 428 688 741 00019 - APE 432V



PatrIX
COMMUNICATION GRAPHIQUE

03.86.73.03.32 / 06.73.39.96.62
www.patrix-communication-graphique.com

FAISANDERIE DES TREMBLATS

Yohan et Virginie HIPPOLYTE
Les Tremblats Tel: 03 86 73 62 55
89110 Merry-la-Vallée
Elevage sous contrôle sanitaire N° 89-56

RENSEIGNEMENTS UTILES

SECRETARIAT DE MAIRIE HEURES D'OUVERTURE

Mardi : 10 h à 12 h et 15 h à 17h
Vendredi : 15 h à 18 h

Pour rencontrer le maire,
prendre rendez-vous par téléphone

MAIRIE - ECOLE

Téléphone mairie : 03 86 73 64 66
Fax : 03 86 73 68 33
Site Internet : <http://mairie.merry.free.fr>
Adresse e-mail : mairie.merry@wanadoo.fr

CABINET MEDICAL

Docteur PINAS Thierry: 03 86 73 02 92
POURRET Marie Claude: 03 86 73 09 62
(Kinésithérapeute)

AVIS

Une haie communale située en bordure du chemin des Bériaux (vers le Crot) est à couper. Les arbres sont âgés, couverts de gui et débordent largement sur la propriété riveraine. Les personnes intéressées par le bois doivent se faire connaître rapidement en mairie. Le bois doit être coupé et enlevé avant le 1er mars 2010, le terrain doit être laissé propre, sans branchages. Que les défenseurs de la nature se rassurent ! Couper une haie ne signifie pas la détruire. Quelques arbres seront laissés et la haie repoussera rapidement.



SANCHEZ Gésu
Tous travaux de bâtiment
Rénovation - Isolation - Carrelage - Couverture

2 Les Marnins - 89110 MERRY LA VALLEE

2010

*le maire,
le conseil municipal*

présenteront leurs vœux aux habitants

samedi 16 janvier 2010

à 16 heures

à la salle des fêtes de Merrt-la-Vallée

*avec l'accueil des nouveaux habitants
et la remise des maisons fleuries*

Vous y êtes tous cordialement invités